



PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

Rapport de Présentation

Présenté par Monsieur Didier ROBERT
Président du Conseil Régional



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉUNION DU 29/03/2019

RAPPORT/ DAF /N° 106172

OBJET : PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2019

Le présent rapport a pour objet de vous présenter la présentation du Budget Primitif pour l'exercice 2019.

PRÉAMBULE

Ce Budget primitif 2019 reflète les engagements que la Région a pris lors de l'adoption de ses Orientations Budgétaires au mois de février 2019 ; il confirme également les décisions qui avaient déjà été initiées par la Collectivité lors de la crise sociale de fin 2018.

Cette crise a fait émerger de profondes et nouvelles aspirations économiques et sociales qui impacteront directement les politiques publiques de La Réunion.
Pour sa part, la Région en a tenu compte dans ses orientations ; ainsi, les actions financées dans ses budgets 2019 et suivants concrétiseront ces exigences.

Au-delà de cet impératif supérieur, l'année 2019 est en outre la deuxième année du Contrat de Confiance qui verra la consolidation des résultats satisfaisants engrangés en 2018.

UN BUDGET PRIMITIF 2019 ARTICULÉ AUTOUR DE L'EMPLOI ET DU POUVOIR D'ACHAT

Les orientations prises par l'Assemblée Régionale du 22 février 2019 ont posé un cadre nouveau pour les finances régionales ; les priorités données d'abord à l'emploi, ensuite au pouvoir d'achat des ménages se mesurera aussi bien en dépenses qu'en recettes.

1. LES MESURES POUR L'EMPLOI

La Région a résolument exprimé, dès le 28 décembre 2018, son soutien à l'emploi par la création d'un fonds de reconstruction des très petites entreprises (TPE), doté de 6 M€ ; ce fonds est destiné à compenser les pertes des TPE liées aux mouvements sociaux et manifestations qui ont touché La Réunion pendant la période Novembre-Décembre 2018.

Dans le sillage de cette première décision de 2018, le présent BP 2019 inscrit **une capacité d'engagement supplémentaire de 14 M€ afin de porter ce fonds de reconstruction à 20 M€**. Ce dispositif vise un maintien de 5110 emplois.

Après cette décision en faveur du **maintien de l'emploi**, la Région intensifiera sa politique de **création d'emploi** en ouvrant **deux nouvelles capacités d'engagement d'un montant total de 13,7 M€**, au titre des dispositifs PEC (Parcours Emplois Compétences) dans les secteurs marchands et non marchands. Ce dispositif vise la création de 3 000 emplois, répartis à égalité entre les deux secteurs.

L'année 2019 verra également l'attribution d'une tranche supplémentaire (12,5 M€) des financements attribués au Fonds de Fonds géré par le Fonds Européen d'Investissement (FEI). Ce financement vise à consolider et/ou créer des entreprises ; à ce titre les prévisions d'activité du fonds tablent sur la création/maintien d'un total de 2 000 emplois.

C'est donc **un total de 40,2 M€ qui est fléché dans ce budget sur des mesures en faveur de l'emploi** ; ces mesures permettront de **maintenir ou de créer 10 110 emplois** en 2019 et ultérieurement.

2. LES MESURES POUR LE POUVOIR D'ACHAT.

La Région a renoncé à l'augmentation de la taxe sur les carburants à partir du 1er janvier 2019 et a ramené ce taux aux bases de janvier 2017 ; **Elle a contribué de la sorte à restituer, dès le 1^{er} janvier 2019, environ 40 M€ de pouvoir d'achat à l'ensemble des ménages réunionnais**. En renonçant à cette recette, le Conseil Régional fournit ainsi un effort budgétaire très important ; ainsi, sur les trois prochaines années et en fonction de l'évolution de l'assiette des carburants, la collectivité pourrait laisser aux conducteurs réunionnais jusqu'à 180 M€ en essence et gazole (volumes financiers cumulés sur la période 2019-2021).

La Région a également pris l'engagement de revoir la fiscalité sur l'Octroi de Mer (OM) ; à cet effet, elle mettra en œuvre un débat pour aboutir à une refonte des taux de fiscalité favorisant le pouvoir d'achat des ménages à bas revenu.

Enfin, la Région entend négocier avec ses partenaires une extension de la mesure d'aide au surcoût

« fret » sur les produits et marchandises entre la métropole et La Réunion ; l'objectif est de faire baisser le prix des biens et aliments pour favoriser également le pouvoir d'achat des ménages à bas revenu ; la collectivité proposera à l'Europe d'y réserver une enveloppe de 40 M€ de FEDER.

3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE RENFORCÉE PAR UN « PACTE » PLURIANNUEL AVEC L'ÉTAT.

Ce PACTE a été préfiguré, en 2018, par la Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et est doté par l'État d'une Autorisation d'Engagement de 253 M€ sur la période 2019-2022 ; ce dispositif est équilibré en dépenses et en recettes.

En s'adressant prioritairement au public en difficulté d'insertion, d'un niveau de formation infra-IV, il va concourir directement à mettre sur le marché de l'emploi des personnes mieux formées et mieux adaptées au travail dans le secteur concurrentiel.

Pour le présent budget, ce sont **56 M€ de capacité d'engagement** nouvelle qui sont proposées au vote pour ce dispositif.

Pour l'ensemble de sa compétence Formation professionnelle/Apprentissage, la Région engagera 105,6 M€ en AE.

LE RESPECT DU CADRE POSÉ EN 2018 PAR LE CONTRAT DE CONFIANCE

Ce Budget primitif 2019 succède à une année 2018 marquée par une rupture dans l'évolution du rythme des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de la collectivité. En effet, afin de respecter le taux d'évolution plafond de 1,25 % des DRF imposé par le Contrat de Confiance signé le 29 juin 2018 (articles 13 et 29 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques), la Région a dû stabiliser voire diminuer, sur cette période, ses dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses imposées réglementairement ; ce nouveau cadre de gestion induit des contraintes financières significatives sur le budget 2019, puis sur les budgets suivants de la collectivité.

LA NOUVELLE STRATÉGIE FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

Longuement exposé dans les précédents documents financiers de la Région, le Contrat de Confiance 2018-2020 introduit un nouveau mode de gestion locale.

En imposant un plafond strict de dépense en fonctionnement, puis en mettant sous surveillance l'endettement des collectivités, l'État a clairement indiqué sa volonté d'encadrer le secteur public local dans les limites qu'il lui appartiendra d'apprécier et de le faire évoluer en fonction de ses objectifs nationaux.

Pour rappel, le Contrat de Confiance a arrêté la trajectoire de DRF suivante :

En €	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	466 254 641	472 082 824	477 983 859	483 958 658
Montant additionnel (retraitements subventions contrats aidés)		1 706 406	1 727 736	1 749 333
Montant total des dépenses réelles de fonctionnement contractualisées	466 254 641	473 789 230	479 711 595	485 707 991

La marge de manœuvre de la collectivité se trouve donc encadrée, avec une possibilité d'évolution, en volume, limitée à 5 922 365 €, de 2019 sur 2018

Il doit être noté que les dépenses du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), puis du PACTE en 2019, ne seront pas comptabilisées dans ce plafond. D'autres dépenses mineures en seront également exclues.

En conséquence, ce plafond de 479,7 M€ a constitué le socle d'élaboration du BP 2019 et a été intégré dans l'analyse destinée à la mise à jour de la Trajectoire d'Équilibre, avec un objectif de maintenir un ratio de désendettement satisfaisant du point de vue des organismes bancaires.

Pour y parvenir, il a été nécessaire de procéder à un réexamen d'opportunité de l'ensemble des dépenses pour s'assurer de leur compatibilité avec ces nouvelles contraintes, et notamment pour compenser la diminution des recettes de la TSCC et l'ajout des nouvelles dépenses en faveur de l'emploi. Ainsi, les dépenses des frais généraux ont été revues et d'autres dispositifs pourront être réorientés conformément aux orientations budgétaires.

L'ensemble des éléments qui précèdent doit permettre à la collectivité de préserver sa qualité de gestion ainsi que les résultats qu'elle a obtenus sur les derniers exercices.

UNE COLLECTIVITÉ AVEC DE SOLIDES RÉSULTATS

A ce jour, la Région a maîtrisé ses ratio de gestion en maintenant sa capacité dynamique de désendettement à des seuils compatibles avec les exigences de ses partenaires bancaires (7,5 années en 2017, environ 9,7 années prévus en 2018).

Cet effort est reconnu par la Cour des Comptes qui, dans son rapport annuel de septembre 2018, a indiqué que « Certaines régions ont connu une forte augmentation de leur épargne brute : ..., **La Réunion** (+ 50 %)... »¹. La Cour complète également ses remarques ainsi : « En 2017, dix régions ont augmenté leurs dépenses d'investissement, certaines dans des proportions importantes : **La Réunion** (+ 10 %)... »².

Simultanément, en octobre 2018, la notation portée par l'agence Fitch confirme également l'appréciation antérieure de l'agence (Moody's) dans les termes suivants : « **Une gouvernance de qualité** : Fitch estime que la Réunion bénéficie d'une bonne gouvernance, caractérisée par une prévision budgétaire fiable et une gestion prudente de la dette. Les projections financières sont réalistes. La région s'est également engagée à faire certifier ses comptes dans le cadre d'une expérimentation nationale. »³

*

*

*

C'est dans ce contexte que j'ai l'honneur de vous présenter, ci-après, le Budget Primitif 2019 de la Région Réunion.

¹ /Cour des Comptes – septembre 2018– Les finances publiques locales – page 64 : « 3 – L'amélioration de l'épargne pour la seconde année consécutive. »

² /Cour des Comptes – septembre 2018– Les finances publiques locales – page 65 : « 4 – La forte progression des dépenses d'investissement. »

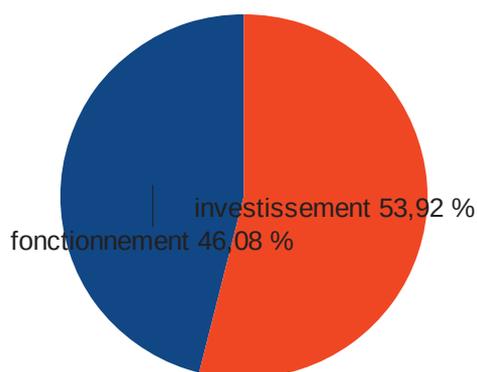
³ /Communiqué de presse du 28/09/18 : Fitch attribue la note 'A-' à la Région Réunion ; la perspective est stable

En grandes masses et en mouvements réels, le projet de Budget Primitif 2019 de la collectivité est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

	dépenses						recettes		
	AP/AE	struct.	Évol.(*)	CP	struct.	Évol.(*)	montants	struct.	Évol.(*)
fonctionnement	351 566 053	56%	33,0%	487 258 454	46%	7,0%	607 303 210	57%	4,3%
investissement	277 186 427	44%	11,9%	570 141 091	54%	-3,0%	450 096 335	43%	-2,2%
total	628 752 480	100%	22,8%	1 057 399 545	100%	1,4%	1 057 399 545	100%	1,4%

(*) les évolutions sont calculées BP 2019 sur BP 2018

structure du budget en dépenses



rappel des montants BP 2018

	AP/AE	struct.	CP	struct.
fonctionnement	264 306 706	52%	455 182 756	44%
investissement	247 601 723	48%	587 573 006	56%
total	511 908 429	100%	1 042 755 762	100%

Un budget qui met en œuvre le projet de l'actuelle mandature

Sur le fond, il présente les caractéristiques suivantes :

– il entend poursuivre la mise en œuvre du projet de mandature dans le respect des engagements pris antérieurement, notamment au titre du Protocole de Matignon II et des différents programmes opérationnels négociés avec l'Union Européenne,

– **en fonctionnement**, il poursuit les dispositifs d'intervention phares comme la continuité territoriale,

– **en investissement**, il maintient l'investissement à un haut niveau (54 % des dépenses totales),

– il est équilibré en recettes, au-delà des dotations et subventions, par des produits fiscaux pour lesquels les taux concernant les taxes fiscales régionales enregistreront les décisions prises antérieurement. Ainsi qu'exposé en préambule, consciente de l'impact du prix des carburants sur le pouvoir d'achat des ménages, la collectivité a ramené au premier janvier 2019 la taxe spéciale sur la consommation des carburants aux taux en vigueur en 2017.

Sur la forme, ce budget 2019 s'intègre dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités ; à ce titre, la nomenclature budgétaire et comptable M57 constituera le référentiel à appliquer dès cet exercice. Ce cadre nouveau est explicité plus longuement dans le rapport technique qui suit.

Pour mémoire, le programme de l'actuelle mandature vise à :

- la cohérence des politiques menées notamment en faveur de la jeunesse, du logement et de la culture,
- la recherche d'un développement économique durable de notre territoire grâce au soutien et à l'accompagnement de notre tissu économique, qu'il s'agisse des moyens de production tournés aussi bien vers le marché intérieur qu'à l'international, au soutien des grands chantiers réunionnais ainsi qu'à la suppression des contraintes réglementaires inadaptées à l'aménagement et au développement économique de La Réunion,
- un déverrouillage de toutes les tutelles, de tous les monopoles, de toutes les positions dominantes qui sont un handicap majeur à la liberté des entreprises et à la libération des énergies,
- la promotion de l'égalité des chances pour les familles réunionnaises dans une société en état d'urgence économique et sociale avérée,
- amplifier la politique de coopération régionale pour ouvrir La Réunion et accroître sa visibilité au niveau international.

En application de ce programme, les caractéristiques du BP 2019 s'établissent ainsi :

En fonctionnement, les dépenses en CP progressent de 7,0%

Avec un montant global de 487,3 M€ en mouvements réels, les dépenses de fonctionnement proposées au titre du BP 2019 progressent de 7,0% en crédits de paiement.

Parallèlement aux inscriptions de crédits de paiement (CP), il est proposé d'ouvrir au BP 2019 en section de fonctionnement 351,57 M€ d'autorisations d'engagement (AE) nouvelles, en augmentation de 33,0% par rapport au BP 2018.

Sur ces AE, pour 2019, le secteur de la formation professionnelle (chap 932) connaîtra une forte impulsion notamment en raison de la mise en œuvre du nouveau dispositif PACTE d'investissement dans les compétences (56M€) financé par l'État. L'ampleur de ce dispositif est à l'origine de la croissance budgétaire ci-avant mentionnée.

Le secteur des transports intègre la gestion de la continuité territoriale sous forme d'enveloppe pluriannuelle (98M€ de 2019 à 2021) afin de mieux répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Autre objectif prioritaire de ce budget, un effort particulier est porté dans le domaine de l'emploi local avec la mise en place du dispositif parcours emplois compétences (PEC) ; ainsi, dans le

secteur non marchand (chapitre 937) un montant de 19,3M€ (+ 10 M€ en AE/CP par rapport à 2018) est proposé ; de même, pour les PEC dans le secteur marchand (chapitre 936) il est inscrit une prévision de 3,7 M€ en capacité d'engagement nouvelle. Pour rappel (cf. supra), ces deux nouvelles capacités d'engagement de 13,7 M€ au total viseront la création de 3 000 emplois, répartis à égalité entre les deux secteurs.

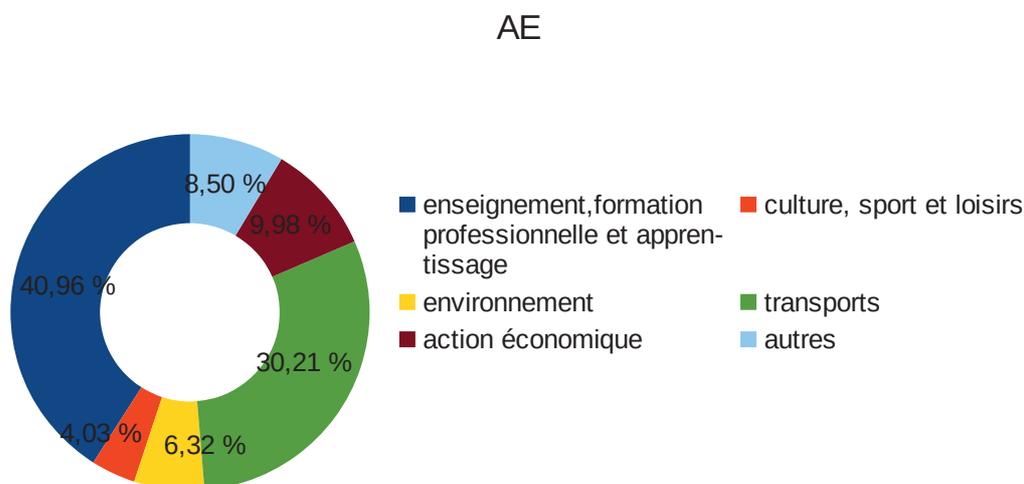
Par ailleurs, il est à noter que concernant l'exercice 2019, la Région a voté en décembre 2018 une Décision Modificative n° 4 en Autorisation d'Engagement pour un montant total de 29 176 262 €.

Ce montant a été inscrit au budget 2018 pour permettre à la collectivité de fonctionner normalement au cours du premier trimestre 2019 et faire ainsi face notamment à ses dépenses courantes, malgré le vote tardif du budget, puisque d'habitude celui-ci est validé en assemblée avant la fin de l'année n-1.

Dans la section de fonctionnement de ce budget 2019, le montant de cette capacité de 2018 a été déduite puisque les engagements sur cette prévision auront déjà été réalisés avant le vote du budget 2019.

Il est rappelé que la différence entre le montant total des AE et celui des CP s'explique par le fait que les rémunérations de personnel et les intérêts de la dette ne peuvent faire, au regard de la réglementation, l'objet de capacité d'engagement.

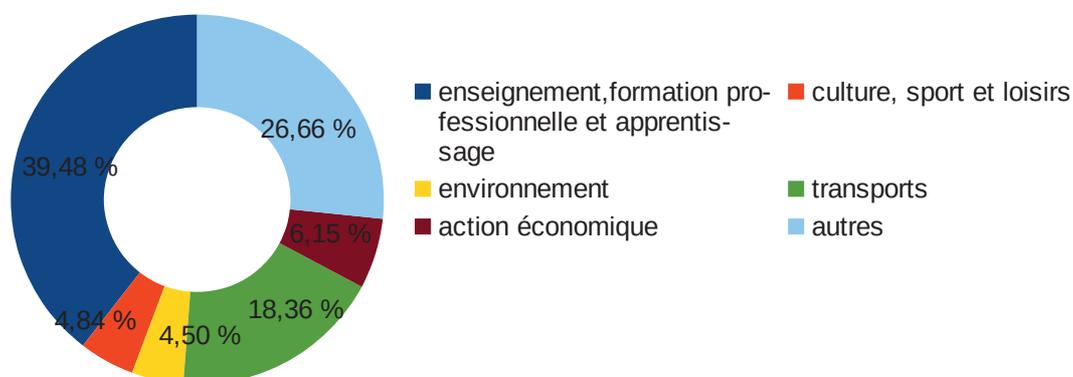
Par grande fonction budgétaire, les AE se ventilent comme suit :



Les interventions en faveur de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'enseignement, du transport représentent 71,17 % du total des AE dont l'ouverture est proposée.

Par grande fonction budgétaire, les CP se ventilent comme suit :

CP



Les interventions en faveur de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'enseignement, du transport représentent là 57,85 % du total des CP dont l'inscription est proposée.

Sur ces CP, pour 2019, et comme indiqué supra, la progression constatée dans le secteur de la formation professionnelle (chap 932) est en relation avec la mise en œuvre du dispositif PACTE d'investissement dans les compétence (39,2M€) et également d'une prévision budgétaire de 12,3M€ afin de solder le programme d'amorçage du Plan d'investissement dans les Compétences (PIC). Il est à noter que ces deux dispositifs sont financés par l'État et équilibrés en recettes et dépenses.

Au chapitre 938, le dispositif de continuité territoriale se voit doté d'un budget de 2M€ de plus par rapport au BP 2018 et au chapitre 937, une enveloppe de 19,1M€ est proposée pour le paiement du nouveau dispositif parcours emplois compétences (PEC) dans le secteur non marchand.

Par ailleurs, un effort important a été prévu au chapitre 930 pour les frais généraux dont la progression n'est que de 0,9 % pour 2019. Ainsi, les charges de personnel ne progressent que de 3,8 %, soit un taux inférieur aux années précédentes.

Les interventions « autres » regroupent les services généraux (chapitre 930) avec notamment les dépenses de personnel non affectées et la coopération régionale, la santé (chapitre 934), l'aménagement du territoire (chapitre 935), les intérêts de la dette (chapitre 943), et le fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 944).

Déduction faite des dépenses de personnel et des intérêts de la dette, les CP servant à la couverture des AE s'élèvent à 304,8 M€ dont une partie est destinée à la couverture des engagements antérieurs à 2019 et l'autre pour la couverture des engagements nouveaux.

Le détail de ces propositions vous est présenté dans le volume «rapports sectoriels» joint au document comptable.

A titre d'information, vous trouverez également dans le tableau ci-dessous, le niveau des dépenses réelles de fonctionnement comparé au plafond desdites dépenses fixé dans la tranche 2019 du contrat de Confiance :

	Prévisions BP 2019
DRF 2019	487 258 454,00
Interventions 2019	411 147 664,00
frais financiers 2019	24 597 000,00
PIC/PACTE 2019	51 513 790,00
DRF 2019 hors dépenses PIC/PACTE	435 744 664,00
Retraitements norme LFPP	1 800 000,00
Compte 6419 suivant prévisions au budget 2019	0,00
Compte 6459 suivant prévisions au budget 2019	600 000,00
dotations aux provisions 6817 suivant prévisions au budget 2019	1 200 000,00
DRF 2019 retraité norme LFPP et hors dépenses PIC/PACTE	433 944 664,00
Plafond contractualisé avec retraitement emplois aidés	479 711 595,00
Ecart Plafond contractualisé avec retraitement emplois aidés	-45 766 931,00

Les dépenses d'investissement restent nettement majoritaires

Le projet de Budget Primitif pour 2019 maintient l'investissement à un haut niveau tant en Autorisation de Programme (AP) avec un montant de 277,2 M€ qu'en Crédits de Paiement (CP) avec un montant de 570,1M€ (54% des dépenses réelles totales), supérieur de 11,9 % par rapport au BP 2018.

Par grande fonction budgétaire, les AP se ventilent comme suit :



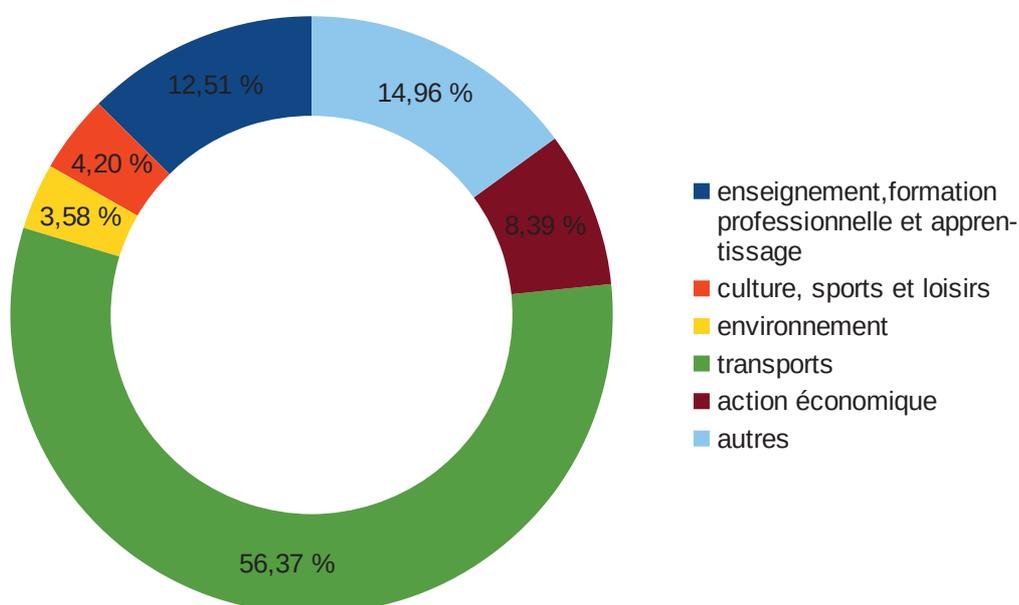
Les fonctions 2 « enseignement, formation professionnelle et apprentissage », 6 « action économique » et 8 « transports » concentrent 66,4 % des ouvertures d'AP proposées.

Au chapitre 903, il est prévu la poursuite du Plan de Relance Régional d'aide aux Communes dans le domaine de la culture et du sport ainsi qu'un programme de rénovation des équipements sportifs de +5M€ (notamment pour les CREPS).

Dans le secteur de l'aménagement, le soutien à des projets de développement économique des quartiers et du tourisme mobilisera près de 9,5M€. De plus l'effort financier dans le domaine de l'amélioration du logement augmente de 3M€.

Au chapitre 906, il est prévu la poursuite du dispositif de fonds d'aide aux TPE qui ont connu une baisse d'activité suite aux mouvements sociaux, avec une augmentation de près de 14M€ d'aide régionale, la prévision atteint ainsi 21,4M€ en AP.

L'augmentation constatée dans le secteur des transports est liée aux opérations envisagées pour l'amélioration du réseau routier régional (+21M€ par rapport au BP 2018). Par grande fonction budgétaire, les CP se ventilent comme suit :



Par rapport au BP 2018, les CP diminuent de (-) 3,0 %. La fonction 8 « transports », avec la Nouvelle Route du Littoral ainsi que les autres projets de travaux sur les routes régionales, concentre 56,4% du total des CP proposés. Hors dette et hors NRL, le montant des autres investissements se chiffre à plus de 288,7 M€ ce qui représente un niveau d'investissement plus élevé qu'au budget primitif de l'année précédente (261 M€).

Il est à noter les efforts en matière de :

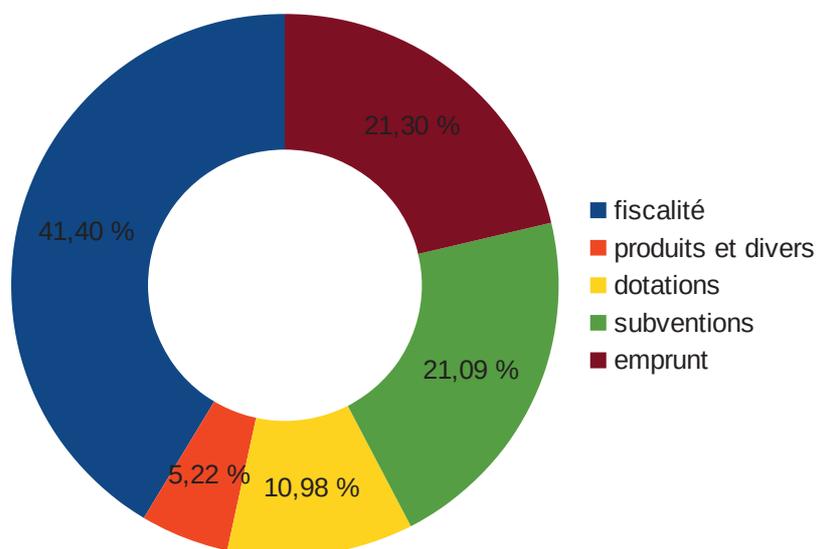
- Plan de Relance Régional d'aide aux Communes dans le domaine de la culture et du sport (+ 5 M€) au chapitre 903,
- poursuite du dispositif subvention accession logement (+2,7 M€) au chapitre 905,
- les aides régionales aux entreprises augmentent de +10 M€ au chapitre 906 avec la mise en place du fonds d'aide aux TPE en crédit de paiement,

- Plan de Relance Régional d'aide aux Communes dans le domaine de la politique de l'eau avec une hausse de +2M€, en matière de potabilisation (+1,7M€) au chapitre 907,
- les crédits alloués aux opérations du programme régional routes progressent de +7,2M€ ; par ailleurs, dans le secteur du transport, les financements liés aux infrastructures des EPCI ainsi que les études en maîtrise d'ouvrage s'élèvent à +5 M€ au chapitre 908.

Le détail de ces propositions vous est présenté dans le volume « rapports sectoriels » joint au document comptable.

Après l'impact, en 2018, de la transformation de la DGF en fraction de TVA, le BP 2019 est équilibré à partir des recettes fiscales, des dotations d'État ainsi que du recours à l'emprunt

En recettes, le projet de Budget Primitif 2019 est équilibré à partir de cinq grandes catégories de ressources : le produit fiscal, les dotations État, les subventions de L'État et de l'Europe, les produits de gestion et recettes diverses ainsi qu'un recours à l'emprunt.



1 – fiscalité :

La prévision de recettes fiscales pour 2019 est de 437,8 M€ dont 97,3 M€ pour la fiscalité locale directe et des compensations diverses, 337,8 M€ pour la fiscalité locale indirecte et 2,7 M€ pour la part régionale de l'octroi de mer affectée au FRDE inscrite en section d'investissement. Ces différentes recettes fiscales sont détaillées dans la présentation technique ci-après.

Par rapport au BP 2018, le produit de la fiscalité baisse globalement de (-)2,0 %.

S'agissant du produit de la fiscalité locale directe (97,3 M€), la progression globale de 2,4 % est essentiellement due à celle de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, en particulier de la part CVAE du Budget Annexe Transport intégré au Budget Principal.

Il est à noter que les régions perçoivent 50 % de la CVAE depuis le 1^{er} janvier 2017 contre 25 % antérieurement en compensation du transfert de la compétence transport.

Le produit de la fiscalité indirecte (340,5 M€), repose principalement sur deux taxes : la taxe spéciale de consommation sur les carburants (affectée des mesures prise en faveur du pouvoir d'achat – cf supra) et l'octroi de mer régional.

2 – dotations :

Il s'agit de ressources versées par L'État soit pour tenir compte d'une insuffisance de ressources fiscales (ancienne DGF transformée en fraction de TVA), soit pour compenser les transferts de charges intervenues à l'occasion des différents transferts de compétences (DGD, DRES).

Pour 2019, la prévision totale de ces dotations s'élève à 116,1 M€ ; le détail en est donné dans la présentation technique ci-après.

Avec la disparition de la DGF et de la poursuite du gel des autres dotations versées par l'État (DGD et DRES), les dotations diminuent globalement de 8 % en raison de la non reconduction du fonds de soutien exceptionnel en matière de développement économique à destination des régions.

3 – subventions :

Il s'agit de ressources attendues de la part de différents partenaires pour des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage Région ou faisant l'objet de préfinancement par la Région.

Au titre du projet de Budget Primitif 2019, un montant total de 223,1 M€ est prévu dont principalement 39,5 M€ du Fonds Social Européen, 25,1 M€ du FEDER et 100 M€ de l'État au titre de sa participation aux travaux de la Nouvelle Route du Littoral dans le cadre d'une convention signée avec l'AFITF (Agence de Financement des Investissements de Transport en France).

4 – produits de gestion et recettes diverses :

Les produits de gestion et recettes diverses attendus pour 2019 s'élèvent à 55,2 M€ en diminution de (-) 20,2% par rapport au BP 2018.

La recette attendue pour 2019 au titre du FCTVA est de 46 M€. Il s'agit d'une prévision effectuée à partir d'une estimation de réalisation de dépenses de 2018 et intégrant notamment un niveau élevé de dépenses éligibles relatives à la Nouvelle Route du Littoral.

Les produits de gestion proviennent également de loyers immobiliers, des cotisations du Conservatoire à Rayonnement Régional, de la participation des familles aux frais de restauration scolaire, de remboursement au titre de la rémunération du personnel ainsi que diverses redevances liées à des concessions.

Les recettes diverses concernent pour l'essentiel le FCTVA ainsi que la cession d'éléments de patrimoine non stratégiques (comme des délaissés routiers).

5 – recours à l'emprunt :

Un recours à l'emprunt de 225,236M€ est proposé dans le cadre du projet de Budget Primitif 2019.

Au regard d'observations récemment émises par le CESER, il est rappelé que ce volume d'emprunt s'intègre dans une gestion de la dette régionale caractérisée par une recherche d'équilibre entre un encours à taux fixe et un encours à taux variable ou révisable ; elle intègre également la stratégie de gestion de la trésorerie de la collectivité en combinaison avec la gestion active de la dette.

A cette fin, pour préserver ses marges de manœuvre, il convient d'indiquer qu'historiquement, pendant la dernière décennie, la Région a, dans un premier temps, à savoir jusqu'en 2012, anticipé la baisse des taux en ayant une majorité de ses emprunts à taux variables. La Région Réunion avait alors une proportion de taux variables « purs » de 47,5% fin 2012, contre 31,4% pour les autres régions de France.

En résultat de ce choix, le niveau de taux moyen payé par la Région Réunion était de 2,38%, au lieu de 2,68% pour les autres régions de France, et 3,13% pour l'ensemble des autres collectivités.

Depuis, la Région Réunion a fait le choix de fortement réduire le niveau de taux variables « purs » qui est passé à 8,3 % de l'encours total à fin 2017 (contre 26,1 % pour les autres régions de France).

Certes, à ces outils à taux variables « purs », il doit être rajouté la proportion d'emprunt de la CDC (3 prêts pour un montant total de 597 M€) au taux révisable basé sur le livret A + 1 %; ces deux types de taux sont fréquemment assimilés, cependant ceux sur Livret A (dits révisables) sont moins fluctuants qu'un taux variable « pur » puisqu'ils sont administrés par l'État et historiquement moins volatils. Dans cette hypothèse, effectivement, la Région Réunion peut présenter un niveau de taux « variable » (au sens large) de 49 % à fin 2017 (les autres régions de France de 35 %). Toutefois, une interprétation portant sur ces deux catégories de taux ne peut conduire à les mettre au même niveau de risque.

Les raisons ayant guidé les changements entre 2012 et 2017 ont été les suivantes :

- une conversion d'une partie des taux variables « purs » existant (de 47,5 % à 8,3 % de l'encours) en taux fixe pour profiter de la fin du cycle de baisse des taux qui a concerné toute cette période ;*
- la montée en parallèle de l'endettement de la collectivité, consécutivement aux travaux de la NRL, avec la mobilisation d'emprunts nouveaux à la fois en taux fixes (contrats BEI et CRCA) et en taux révisables (contrats CDC), dans des proportions à peu près équivalentes ;*

Le constat est que cette stratégie a permis à la Région Réunion d'avoir à fin 2017 un niveau de taux moyen de 1,99%, qui est inférieur à celui de la moyenne des autres régions de France (2,04%) et surtout de l'ensemble des autres collectivités (2,37%).

Par ailleurs, au-delà de cette stricte logique financière propre au contexte de la Région Réunion, le choix entre taux fixe ou variable doit également prendre en compte le fait qu'un contrat à taux variable ou révisable permet à l'emprunteur de le renégocier avec un minimum de pénalité. Ce qui n'est pas le cas lorsque le contrat est mis en taux fixe (pénalité actuarielle).

Les décisions de fixer un taux d'intérêt ou de le laisser en variable ne peuvent se contenter d'analyse de conjoncture sommaire, connotant négativement une « forte exposition » des taux variables sur l'encours de la collectivité, mais doivent au contraire s'insérer dans une vision à long terme de la politique d'investissement de la collectivité. La proportion actuellement constatée entre taux fixe et taux variable de l'encours de la collectivité régionale résulte d'une politique précautionneuse et attentive à préserver les marges de manœuvre de la collectivité. En effet, tous gains en taux d'intérêt permet de consacrer davantage de ressource à l'autofinancement des investissements.

Enfin, la Région fait usage de contrats d'emprunt à taux variable accompagnés de **phase « revolving »** permettant d'optimiser sans risque le montant des intérêts payés par une gestion active de la dette, couplée à la gestion de trésorerie ; ceci est permis compte tenu du différentiel de taux entre un contrat d'emprunt et un contrat de trésorerie (ligne classique, et plus encore de NeuCp).

A compter du présent exercice, la collectivité utilisera un nouveau moyen de trésorerie optimisé en émettant des NeuCP (New European Commercial Papers), autrefois appelés billets de trésorerie. Placés sous le contrôle de la Banque de France, ces NeuCP permettent d'accéder à une ressource de crédit courts termes offertes par des investisseurs directs, et non plus uniquement bancaires. La simplification des circuits financiers, ainsi obtenue, aboutie à des conditions de prêts avantageuses (taux pouvant être négatifs). Suivant la taille de la collectivité, donc des montants en jeu et des capacités de négociation, une telle gestion peut représenter des économies significatives.

Ainsi au total, et en mouvements budgétaires incluant les écritures d'ordre, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 est équilibré en dépenses et recettes à 1 611 520 653,00 €.

dépenses			recettes	
postes	CE	CP	postes	CP
Interventions + frais communs	351 566 053,00	462 661 454,00	fiscalité	435 104 920,00
intérêts dette		24 597 000,00	dotations	69 200 000,00
			subventions	97 169 790,00
			produits/autres	5 828 500,00
dotation aux amortissements		135 335 129,00	neutralisation amortissements	94 292 669,00
virement à la section d'invest.		126 747 803,00	reprise subv. transférables	47 745 507,00
fonctionnement	351 566 053,00	749 341 386,00	fonctionnement	749 341 386,00
neutralisation amortissements		94 292 669,00	virement de section de foncion.	126 747 803,00
reprise subv. transférables		47 745 507,00	dotation aux amortissements	135 335 129,00
opérations patrimoniales		150 000 000,00	opérations patrimoniales	150 000 000,00
investissement	277 186 427,00	528 665 652,00	fiscalité	2 667 122,00
rembours. dette		41 475 439,00	dotations	46 911 036,00
			subventions	175 182 000,00
			divers	100 000,00
investissement	277 186 427,00	862 179 267,00	emprunt	225 236 177,00
			investissement	862 179 267,00
total	628 752 480,00	1 611 520 653,00	total	1 611 520 653,00

La reconduction des trois budgets annexes : énergie, DSP et Transport

Au delà du budget principal de la collectivité, il est proposé de reconduire les trois budgets annexes à savoir :

- budget annexe assujetti à la TVA pour la distribution et la production d'énergie pour la vente d'énergie produite par l'installation hydroélectrique du Bras des Lianes, la redevance d'occupation du domaine public versée par des prestataires privés au titre de la mise à disposition de toitures de certains lycées pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques, ainsi que les reventes d'électricité produite à partir des panneaux photovoltaïques du CPOI et de certains lycées,

	énergie	dépenses	recettes
fonctionnement	interventions	172 100,00	172 100,00
	épargne		
	s/total	172 100,00	172 100,00
investissement	interventions		
	épargne		
	s/total		
	total	172 100,00	172 100,00

- budget annexe assujetti à la TVA pour le suivi des opérations de mise à disposition d'investissements réalisés à titre onéreux dans le cadre de la DSP Musées. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les règles d'assujettissement à la TVA applicables aux collectivités qui mettent en affermage l'exploitation d'un service public ont été modifiées, de même que les modalités de récupération de la TVA payée lors de l'acquisition ou de la construction des équipements affermés.

	DSP	dépenses	recettes
fonctionnement	interventions	91 600,00	351 100,00
	amortissement	2 847 395,00	
	reprise subvention		2 847 395,00
	épargne	259 500,00	
	s/total	3 198 495,00	3 198 495,00
investissement	interventions	259 500,00	
	reprise subvention	2 847 395,00	
	amortissement		2 847 395,00
	épargne		259 500,00
	s/total	3 106 895,00	3 106 895,00
	total	6 305 390,00	6 305 390,00

Le nouveau dispositif prévoit que les collectivités qui mettent à disposition de leur délégataire, à titre onéreux (c'est à dire contre versement d'une redevance), les investissements nécessaires à l'exploitation du service, sont assujetties à TVA. Du fait de cet assujettissement, les collectivités devront soumettre les redevances à la TVA. En contrepartie, elles pourront « récupérer » la TVA payée en exerçant directement leur droit à déduction.

Les redevances perçues par la Région et entrant dans le champ d'application de ce nouveau dispositif sont celles versées par la SPL Réunion des Musées Régionaux pour l'exploitation des structures muséales régionales.

- budget annexe Transport créé en 2017. La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe », confie de nouvelles compétences aux régions. Elle prévoit notamment le transfert de la compétence transport des départements aux régions à compter du 1er janvier 2017.

	TRANSPORT	dépenses	recettes
fonctionnement	interventions	31 387 000,00	31 387 000,00
	épargne		
	s/total	31 387 000,00	31 387 000,00
investissement	interventions		
	épargne		
	s/total	0,00	0,00
	total	31 387 000,00	31 387 000,00

La reconduction des budgets autonomes FEDER et INTERREG

Pour ces deux budgets autonomes, les inscriptions budgétaires proposées au titre de l'exercice 2019 sont les suivantes :

■ budget autonome FEDER (2014-2020):

Par délibérations du Conseil Régional des 22 avril et 17 juin 2014, le Conseil Régional a confirmé sa volonté d'exercer la fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020 et de gérer une enveloppe FEDER de 1,130 Md € et par la même d'assumer les responsabilités financières fixées par l'article L1511-2 du CGCT.

Lors de sa réunion du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a approuvé la mise en place effective d'un budget (rapport DAF/2014/22) dotée d'une autonomie financière dans le cadre budgétaire et comptable de la nomenclature M71.

- capacités d'engagement :

Les capacités d'engagement ont été ouvertes en totalité en 2014 pour un montant de 174 000 000 € en autorisations d'engagement en section de fonctionnement et 956 456 061 € en autorisations de programme en section d'investissement, leur engagement s'étant fait globalement la même année au niveau du Conseil Régional,

- crédits de paiement : le montant proposé pour 2019 correspond, comme l'an passé, à 1/8ème de l'enveloppe totale de capacité d'engagement soit 141 350 000 € et qui sont ventilées selon la nature comptable des dépenses à engager soit en investissement (article 204) soit en fonctionnement (article 657).

Dans ce tableau ci-dessous sont intégrés les écritures d'ordre à compter de 2019.

	FEDER	dépenses		recettes
		CE	CP	
fonctionnement	interventions	0,00	21 750 000,00	21 750 000,00
	amortissement		48 220 415,83	
	reprise subvention			48 220 415,83
	s/total	0,00	69 970 415,83	69 970 415,83
investissement	interventions	0,00	119 600 000,00	119 600 000,00
	amortissement	0,00		48 220 415,83
	reprise subvention		48 220 415,83	
	s/total	0,00	167 820 415,83	167 820 415,83
	total	0,00	237 790 831,66	237 790 831,66

■ budget autonome INTERREG V-OI (Océan Indien) 2014-2020 :

Par délibération du Conseil Régional du 10 avril 2015, le Conseil Régional a confirmé sa volonté d'exercer la fonction d'Autorité de Gestion pour le Programme INTERREG V-OI 2014-2020 de gérer l'enveloppe totale de 63,2 M€ et par la même d'en assumer les responsabilités financières fixées par l'article L1511-2 du CGCT et la mise ne place d'un budget dotée d'une autonomie financière dans le cadre budgétaire et comptable de la nomenclature M71.

- capacités d'engagement :

Les capacités d'engagement ont été ouvertes en totalité en 2015 pour un montant de 63 500 000 € en autorisations d'engagement en section de fonctionnement son engagement s'étant fait globalement la même année au niveau du Conseil Régional,

- crédits de paiement : le montant proposé pour 2019 correspond, comme l'an passé, à 1/8ème de l'enveloppe totale de capacité d'engagement soit 7 900 000 € et qui sont ventilées selon la nature comptable des dépenses à engager soit en investissement (article 204) soit en fonctionnement (article 657),

POCT	dépenses		recettes
	CE	CP	
fonctionnement	0,00	6 434 497,30	6 434 497,30
investissement	0,00	1 465 502,70	1 465 502,70
total	0,00	7 900 000,00	7 900 000,00

C'est sur ces bases, que je vous propose d'approuver les projets de Budget Primitif pour l'exercice 2019, équilibrés en dépenses et recettes et en mouvements budgétaires (mouvements réels + mouvements d'ordre), à 1 611 520 653,00 € pour le budget principal, à 37 864 490 € pour les trois budgets annexes, à 237 790 831,66 € pour le budget autonome FEDER et à 7 900 000 € pour le budget autonome POCT, cette approbation emportant :

- au titre du Budget Principal, l'ouverture d'un montant total de 277 186 427,00 € en autorisations de programme nouvelles pour la section d'investissement et 351 566 053,00 € en autorisations d'engagement pour la section de fonctionnement,

- une délégation à la Commission Permanente ou au Président du Conseil Régional pour procéder à leur engagement conformément aux indications fournies en annexe du projet de Budget Primitif,

- la fixation des recettes et des taux/tarifs des taxes fiscales tels que prévus en annexe du document comptable et la nouvelle répartition des taux de TSCC entre les collectivités locales,

- la possibilité de recourir l'année prochaine et ce jusqu'au 31 décembre 2019 à des lignes et des billets de trésorerie pour un montant maximum de 150 000 000 €, délégation étant donnée au Président du Conseil Régional conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale.

- une délégation au Président du Conseil Régional, conformément à l'article L.4224-5 du code général des collectivités territoriales de la possibilité de :

a) modifier tout contrat de prêt précédemment souscrit, si cette opération peut permettre de réduire la charge à venir de la dette existante (modification du type de taux, changement d'index, renégociation des marges, modification des modalités d'amortissement),

b) effectuer les actions nécessaires à une gestion active de la dette de la collectivité, souscrire des contrats de couverture des risques de taux et de change (swap, cap ...), conduire les négociations pour passer les ordres par téléphone, télécopie, courriers avec les établissements financiers et passer les actes correspondants,

c) rembourser des emprunts par anticipation, avec ou sans réaménagement, en fonction des opportunités des marchés financiers et du niveau de trésorerie de la collectivité,

d) signer les actes correspondants. En cas d'empêchement du Président, l'autorisation est donnée au 1^{er} Vice Président et au Directeur Général des Services, ces derniers étant également autorisés à cristalliser les opérations de marché.

Enfin, je vous propose d'adopter les projets de délibération ci-joints qui concernent des dispositions particulières à prendre dans certains secteurs d'intervention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

PRÉSENTATION TECHNIQUE

BUDGET PRINCIPAL

I. PRÉAMBULE

A compter de l'exercice 2019, le Budget Principal ainsi que les Budgets FEDER et POCT sont soumis à la norme comptable M57.

Ce changement de référentiel s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes. La M57 constitue en effet le référentiel de certification conformément aux termes de la convention conclue entre la collectivité et la Cour des comptes.

La M57 se caractérise par sa transversalité et reprend les éléments communs aux cadres communal (M14), départemental (M52) et régional (M71). Il résulte d'une fusion complète des nomenclatures de ces 3 instructions et y reprend les mécanismes budgétaires et comptables les plus souples en s'inspirant fortement de la M71. Ainsi, les modifications pour la collectivité portent d'avantage sur les nomenclatures fonctionnelles et par nature que sur les règles de gestion budgétaire et comptable.

La présentation du budget par fonction est maintenue avec le nouvel ordre fonctionnel suivant :

Code	Libellé
0	services généraux
0-5	gestion des fonds européens
1	sécurité
2	enseignement, formation professionnelle et apprentissage
3	culture, vie sociale, jeunesse et loisir
4	santé et action sociale
5	aménagement des territoires et habitat
6	action économique
7	environnement
8	transports
9	fonction en réserve

Cette nouvelle codification fonctionnelle impacte, sur le budget principal, la ventilation des dépenses du secteur de la formation professionnelle et de l'action économique. Les dépenses des budgets FEDER et POCT sont désormais ventilées sur les chapitres 9305 et 9005.

Les chapitres budgétaires M71 sont ainsi modifiés et transposés :

M71		M57	
chap	Libellé	Chap	Libellé
901/931	formation professionnelle et apprentissage	902/932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage
906/936	gestion des fonds européens	9005/9305	gestion des fonds européens
909/939	action économique	906/936	action économique

Les chapitres 921 à 926 en investissement et 940 à 946 en fonctionnement comprennent des prévisions de dépenses non ventilées dans une fonction.

Le chapitre 95 concerne des chapitres de prévision sans réalisation (dépenses imprévues, virement de l'autofinancement complémentaire, ...).

Les règles budgétaires (modalité de vote du budget et cadre de la pluriannualité) et comptables (enregistrement des immobilisations et calcul de l'amortissement, procédure de rattachement de charges et

produits, constitution des provisions...) inscrites au règlement budgétaire et financier sont inchangées. Elles pourront évoluer au cours de l'exercice 2019 pour intégrer les préconisations liées à l'expérimentation et les derniers travaux du Conseil National sur la Comptabilité Publique.

II. PRÉSENTATION DU BP 2019

En mouvements réels et en crédits de paiement, les prévisions de dépenses et de recettes du projet de Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2019, sont équilibrées comme suit :

	recettes	struct.	dépenses	struct.
fonctionnement	607 303 210,00	57%	487 258 454,00	46%
investissement	450 096 335,00	43%	570 141 091,00	54%
total	1 057 399 545,00	100%	1 057 399 545,00	100%

Pour la clarté de la présentation, il est proposé de commencer par l'examen des dépenses, puis de celui des recettes, des écritures d'ordre et des budgets annexes et des équilibres budgétaires et de finir par les deux budgets autonomes FEDER et INTERREG.

1 – les dépenses :

Par rapport au BP 2018, la répartition des dépenses et les évolutions du projet de BP 2019 sont les suivantes :

1.1 – en capacités d'engagement :

De nouvelles ouvertures de capacités d'engagement (fonctionnement et investissement) pour un montant total de 628 752 480,00 € contre 511 908 429,27 € au BP 2018.

	BP 2018	BP 2019	Évol. 19/18
fonctionnement	264 306 706,39	351 566 053,00	33,0%
investissement	247 601 722,88	277 186 427,00	11,9%
total	511 908 429,27	628 752 480,00	22,8%

Il est à noter que concernant l'exercice 2019, la Région a voté en décembre 2018 une Décision Modificative n° 4 en Autorisation d'Engagement pour un montant total de 29 176 262 €.

Ce montant a été inscrit au budget 2018 pour permettre à la collectivité de fonctionner normalement au cours du premier trimestre 2019 et faire ainsi face notamment à ses dépenses courantes, malgré le vote tardif du budget, puisque d'habitude celui-ci est validé en assemblée avant la fin de l'année n-1.

Dans la section de fonctionnement de ce budget 2019, le montant de cette capacité de 2018 a été déduite puisque les engagements sur cette prévision ayant déjà été réalisés avant le vote du budget 2019.

En section de fonctionnement, les autorisations d'engagement (AE) proposées s'élèvent à 351 566 053,00 €, soit une augmentation de 33 % par rapport au BP 2018. Le détail des enveloppes fonctionnelles est présenté dans les rapports sectoriels joints au document comptable.

ch.M57	libellé	BP 2018	BP 2019	Évol. 19/18
930	services généraux	29 094 319,63	23 274 763,00	-20,0%
931	sécurité	0,00	0,00	0,0%
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	101 669 000,00 27 903 799,00	143 984 569,00	11,1%
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	14 375 095,00	14 173 265,00	-1,4%
934	santé et action sociale	1 800 000,00	2 185 000,00	21,4%
935	aménagement des territoires et habitat	4 616 000,00	3 759 900,00	-18,5%
936	action économique	29 290 089,00	35 100 280,00	19,8%
937	environnement	12 754 602,76	22 212 810,00	74,2%
938	transports	42 113 301,00	106 207 595,00	152,2%
939	fonction en réserve	0,00	0,00	0,0%
940	impositions directes	0,00	0,00	0,0%
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	90 500,00	67 871,00	-25,0%
945	provisions	0,00	0,00	0,0%
952	dépenses imprévues	600 000,00	600 000,00	0,0%
total AE en fonctionnement		264 306 706,39	351 566 053,00	33,0%

Le secteur de la formation professionnelle (chap 932) connaîtra une forte impulsion notamment en raison de la mise en œuvre du nouveau dispositif PACTE d'investissement dans les compétences (56M€) financé par l'Etat.

Par ailleurs, ce secteur ainsi que l'action économique (chapitre 936) concentrent la majorité des crédits qui serviront notamment de contre-partie nationale à la mobilisation des enveloppes FSE et FEDER.

Le secteur des transports intègre la prise en compte de la montée en charge de la continuité territoriale constatée en 2018 avec notamment l'impact du dispositif Métropole – Réunion ; elle sera gérée désormais sous forme d'enveloppe pluriannuelle (98M€ de 2019 à 2021) afin de mieux répondre aux exigences de la Chambre Régionale des Comptes.

Un effort particulier est porté dans le domaine de l'emploi local avec la mise en place du dispositif parcours emplois compétences (PEC), ainsi dans le secteur non marchand (chapitre 937) un montant de 19,3M€ est proposé et dans le secteur marchand (chapitre 936) il est inscrit une prévision de 3,7M€ en capacité nouvelle.

En section d'investissement, les autorisations de programme (AP) proposées s'élèvent à 277 186 427,00 € au BP 2019 contre 247 601 722,88 € au BP 2018 soit une augmentation de 11,9 %.

ch.M57	libellé	BP 2018	BP 2019	Évol. 19/18
900	services généraux	23 625 832,00	14 952 820,07	-36,7%
901	sécurité	0,00	0,00	0,0%
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 100 000,00	57 007 972,00	-31,1%
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	71 651 254,00	26 600 000,00	60,3%
904	santé et action sociale	16 594 520,00	400 000,00	400,0%
905	aménagement des territoires et habitat	80 000,00	32 953 036,00	45,0%
906	action économique	22 720 000,00	41 374 848,93	117,6%
907	environnement	19 010 116,88	18 117 750,00	17,9%
908	transports	15 370 000,00	85 780 000,00	27,2%
909	fonction en réserve	67 450 000,00	0,00	0,0%
950	dépenses imprévues	0,00	0,00	0,0%
total AP en investissement		247 601 722,88	277 186 427,00	11,9%

Au chapitre 903, il est prévu la poursuite du Plan de Relance Régional d'aide aux Communes dans le domaine de la culture et du sport ainsi qu'un programme de rénovation des équipements sportifs de +5M€ (notamment pour les CREPS).

Dans le secteur de l'aménagement, le financement de projets de développement économique des quartiers ainsi que de tourisme mobilisera près de 9,5M€. De plus l'effort financier reste constant dans le domaine de l'amélioration du logement qui augmente de 3M€.

Au chapitre 906, il est prévu la poursuite du dispositif de fonds d'aide aux TPE qui ont connu une baisse d'activité suite aux mouvements sociaux, avec une augmentation de près de 14M€ d'aide régionale, la prévision atteint ainsi 21,4M€ en AP.

L'augmentation constatée dans le secteur des transports est liée aux opérations envisagées pour l'amélioration du réseau routier régional (+21M€ par rapport au BP 2018).

Le détail des enveloppes fonctionnelles est présenté dans les rapports sectoriels joints au document comptable.

1.2 - en crédits de paiement :

Il est proposé l'inscription d'un total de crédits de paiement de 1 057 399 545,00 € soit une augmentation de 1,4 % par rapport au BP 2018.

	BP 2018	BP 2019	évol.
fonctionnement	455 182 756,39	487 258 454,00	7,0%
investissement	587 573 005,51	570 141 091,00	-3,0%
total	1 042 755 761,90	1 057 399 545,00	1,4%

En section de fonctionnement, les crédits de paiement proposés s'élèvent à 487 258 454,00 € en hausse de 7 % par rapport au BP 2018.

ch.M57	libellé	BP 2018	BP 2019	Évol. 19/18
930	services généraux	96 575 807,39	97 418 505,06	0,9%
931	sécurité	0,00	0,00	0,0%
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	98 620 000,00	192 392 573,00	7,2%
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	80 889 202,00	23 589 160,00	10,0%
934	santé et action sociale	21 454 226,00	2 522 000,00	29,6%
935	aménagement des territoires et habitat	1 946 000,00	3 586 270,00	4,5%
936	action économique	3 430 560,00	29 986 776,14	5,6%
937	environnement	28 401 260,00	21 912 710,00	73,2%
938	transports	12 654 000,00	89 468 810,00	4,2%
939	fonction en réserve	85 885 401,00	0,00	0,0%
940	impositions directes	0,00	92 600,00	224,9%
943	opérations financières	23 597 000,00	24 597 000,00	4,2%
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	500 800,00	492 049,80	-1,7%
945	provisions	1 200 000,00	1 200 000,00	0,0%
total CP en fonctionnement		455 182 756,39	487 258 454,00	7,0%

Ainsi que précédemment mentionné dans le rapport de présentation générale, il est à noter que la progression constatée se situe principalement dans le secteur de la formation professionnelle (chap 932) et est en relation avec la mise en œuvre du dispositif PACTE d'investissement dans les compétences (39,2M€) et également d'une prévision budgétaire de 12,3M€ afin de solder le programme d'amorçage du Plan d'investissement dans les Compétences (PIC). Il est à noter que ces deux dispositifs sont financés par l'État et sont équilibrés en recette et dépenses.

Au chapitre 938, le dispositif de continuité territoriale se voit doté d'un budget de 2M€ de plus par rapport au BP 2018 et au chapitre 937, une enveloppe de 19,1M€ est proposée pour le paiement du nouveau dispositif parcours emplois compétences (PEC) dans le secteur non marchand.

Par ailleurs, un effort important a été prévu au chapitre 930 pour les frais généraux dont la progression n'est que de 0,9 % pour 2019. Ainsi, les charges de personnel ne progressent que de 3,8 % alors qu'entre le BP 2017 et le BP 2018 l'augmentation était de 15,3 %.

En section d'investissement, les crédits de paiement proposés s'élèvent à 570 141 091,00 € en baisse de (-) 3 % par rapport au BP 2018.

ch.M57	libellé	BP 2018	BP 2019	Évol. 19/18
900	services généraux	14 830 543,51	12 031 120,87	-18,9%
901	sécurité	0,00	0,00	0,0%
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	14 699 326,00	71 329 726,00	-11,5%
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	65 860 300,00	23 943 077,00	9,9%
904	santé et action sociale	21 793 303,00	200 000,00	233,3%
905	aménagement des territoires et habitat	60 000,00	31 569 720,00	-3,7%
906	action économique	32 766 274,30	47 828 702,13	53,4%
907	environnement	31 183 544,00	20 386 806,00	48,6%
908	transports	13 715 275,70	321 376 500,00	-9,0%
909	fonction en réserve	353 322 000,00	0,00	0,0%
923	dettes et autres opérations financières	39 342 439,00	41 475 439,00	5,4%
total CP en investissement		587 573 005,51	570 141 091,00	-3,0%

Hors dette et hors NRL, le montant des autres investissements se chiffre à plus de 288,7 M€ ce qui représente un niveau d'investissement plus élevé qu'au budget primitif de l'année précédente (261M€). Il est à noter les efforts en matière de :

- Plan de Relance Régional d'aide aux Communes dans le domaine de la culture et du sport (+5M€) au chapitre 903,
- poursuite du dispositif subvention accession logement (+2,7 M€) au chapitre 905,
- les aides régionales aux entreprises augmentent de +10M€ au chapitre 906 avec la mise en place du fonds d'aide aux TPE en crédit de paiement,
- Plan de Relance Régional d'aide aux Communes dans le domaine de la politique de l'eau avec une hausse de +2M€, en matière de potabilisation (+1,7M€) au chapitre 907,
- les crédits alloués aux opérations du programme régional routes progressent de +7,2M€ ; par ailleurs, dans le secteur du transport, les financements liés aux infrastructures des EPCI ainsi que les études en maîtrise d'ouvrage s'élèvent à +5M€ au chapitre 908.

2 - les recettes :

L'équilibre est obtenu en recettes à hauteur de 1 057 399 545 € avec 41 % de recettes fiscales, 5 % de produits et recettes diverses, 11 % de dotations, 21 % de subventions et 21 % d'emprunt.

	fonctionnement	investissement	total	poids	Évol. 19/18
fiscalité	435 104 920,00	2 667 122,00	437 772 042,00	41%	-2,0%
produits et divers	5 828 500,00	49 400 000,00	55 228 500,00	5%	-20,2%
dotations	69 200 000,00	46 911 036,00	116 111 036,00	11%	-8,0%
subventions	97 169 790,00	125 882 000,00	223 051 790,00	21%	20,8%
emprunt	0,00	225 236 177,00	225 236 177,00	21%	4,3%
total	607 303 210,00	450 096 335,00	1 057 399 545,00	100%	1,4%

En section de fonctionnement, les prévisions de recettes s'élèvent à 607 303 210,00 € en progression de 4,3 % par rapport au BP 2018. Elles se répartissent par chapitre budgétaire comme suit :

ch.M57	libellé	BP 2018	BP 2019	Évol. 19/18
930	services généraux	46 025 990,00	36 475 000,00	-20,8%
931	sécurité	0,00	0,00	0,0%
932	enseignement, formation professionnelle et ap	56 110 000,00	114 949 790,00	104,9%
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisir	921 000,00	755 000,00	-18,0%
935	aménagement des territoires et habitat	150 000,00	150 000,00	0,0%
936	action économique	3 044 955,00	18 500,00	-99,4%
937	environnement	70 000,00	0,00	-100,0%
938	transports	860 000,00	850 000,00	-1,2%
939	fonction en réserve	0,00	0,00	0,0%
940	impositions directes	95 000 000,00	97 300 000,00	2,4%
941	autres impôts et taxes	300 457 123,00	287 204 920,00	-4,4%
942	dotations et participations	79 800 805,00	69 600 000,00	-12,8%
943	opérations financières	100 000,00	0,00	-100,0%
945	reprise sur provisions antérieures	0,00	0,00	0,0%
total recettes réelles de fonctionnement		582 539 873,00	607 303 210,00	4,3%

Les principales augmentations concernent la poursuite de la convention d'amorçage 2018 du Plan d'Investissement des Compétences PIC (+) 12,3M€ et la mise en place du PACTE 2019 (+) 39,2M. Ces recettes neutralisent la perte de TSCC 2019 (-) 34,5M€ liée à l'arrêt de l'augmentation des taux de carburant telle que fixée dans la délibération de décembre 2017, ramenant les taux au niveau de 2017.

En section d'investissement, les prévisions de recettes s'élèvent à 450 096 335 € en diminution de (-) 2,2 % par rapport au BP 2018 et se répartissent par chapitre budgétaire comme suit :

ch.M57	libellé	BP 2018	BP 2019	Évol. 19/18
901	sécurité	0,00	0,00	0,0%
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54 101 000,00	55 443 036,00	2,5%
903	culture, vie sociale, sports et loisirs	0,00	0,00	0,0%
906	action économique	6 233 157,00	0,00	-100,0%
907	environnement	2 558 000,00	3 550 000,00	38,8%
908	transports	118 422 680,00	113 900 000,00	-3,8%
909	fonction en réserve	0,00	0,00	0,0%
921	taxes non affectées	2 000 000,00	2 667 122,00	33,4%
922	dotations et participations	55 000 000,00	46 000 000,00	-16,4%
923	dettes et autres opérations financières	215 901 051,90	225 236 177,00	4,3%
954	cessions d'immobilisation	6 000 000,00	3 300 000,00	-45,0%
total recettes réelles d'investissement		460 215 888,90	450 096 335,00	-2,2%

Cette baisse provient principalement des subventions et du FCTVA attendu pour 2019.

2.1 – fiscalité :

Le produit total attendu par la Région au titre des recettes fiscales et compensations pour l'exercice 2019 est de 437 772 042 € en diminution de (-) 2% par rapport à la prévision du BP 2018.

Dans ce total, les recettes fiscales directes représentent 22% contre 78% pour les recettes fiscales indirectes.

	BP 2018	BP 2019	Évol.19/18	poids
fiscalité directe	95 000 000,00	97 300 000,00	2,4%	22%
fiscalité indirecte	351 757 123,00	340 472 042,00	-3,2%	78%
total	446 757 123,00	437 772 042,00	-2,0%	100%

Depuis la réforme fiscale intervenue en 2011, la fiscalité locale directe de la Région repose sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et sur l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) dont les taux sont fixés au niveau national sans possibilité de modulation ou de majoration par les régions.

Dans la mesure où les produits cumulés de la CVAE et des IFER sont inférieurs aux recettes perçues avant la réforme, la Région bénéficie d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ainsi que du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Depuis 2014, la Région perçoit également une partie des frais de gestion perçus par l'Etat sur la perception de la fiscalité locale directe en substitution de la dotation de décentralisation formation professionnelle qui a été supprimée depuis.

Ainsi calculée, la prévision 2019 pour la fiscalité locale directe s'élève à 97 300 000,00 € et se décompose comme suit :

	taux	BP 2018	BP 2019	Évol.19/18
fiscalité directe		95 000 000,00	97 300 000,00	2,4%
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		51 800 000,00	54 500 000,00	5,2%
péréquation CVAE		5 200 000,00	4 800 000,00	-7,7%
compensation au titre CVAE		6 300 000,00	6 300 000,00	0,0%
dotations compensation de la réforme de la TP		2 400 000,00	2 200 000,00	-8,3%
imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		3 600 000,00	3 500 000,00	-2,8%
fonds national de garantie individuelle de ressources		2 900 000,00	2 900 000,00	0,0%
compensations fiscales (anciennes TH, TF, TP)		2 900 000,00	2 700 000,00	-6,9%
	<i>taxe d'habitation</i>			
	<i>taxes foncières</i>			
	<i>taxes professionnelle</i>			
frais de gestion FLD		19 900 000,00	20 400 000,00	2,5%

Le produit attendu au titre de la fiscalité locale indirecte assise sur la consommation s'élève à 340 472 042 €, en diminution de (-) 3,2% par rapport à 2018.

Ce produit repose principalement sur la taxe spéciale de consommation de carburant et l'octroi de mer soit 67 % des recettes fiscales indirectes.

fiscalité indirecte		351 757 123,00	340 472 042,00	-3,2%
permis de conduire	68,60 €/permis	1 200 000,00	1 200 000,00	0,0%
cartes grises	51 €/cv	25 500 000,00	25 400 000,00	-0,4%
droit enregistrement	1,60%	0,00	0,00	
taxe carburants		141 657 123,00	122 812 200,00	-13,3%
	<i>essence</i>			
	<i>gazole</i>			
Fonds de compensation Transport		2 000 000,00	1 992 720,00	-0,4%
octroi de mer régional	2,50%	100 100 000,00	103 000 000,00	2,9%
octroi de mer FRDE (*)		2 000 000,00	2 667 122,00	33,4%
taxe sur les transports	3,05 €/passager	2 400 000,00	2 600 000,00	8,3%
taxe sur les rhums	106,71 €/hap	2 200 000,00	2 200 000,00	0,0%
TICPE ressource régionale apprentissage - taxe apprentissage part fixe		42 300 000,00	42 500 000,00	0,5%
TICPE ressource régionale apprentissage - taxe apprentissage part variable		3 800 000,00	4 000 000,00	5,3%
TICPE formation		8 900 000,00	8 900 000,00	0,0%
TICPE primes apprentis		3 200 000,00	4 100 000,00	28,1%
TICPE transferts loi NOTRE et LOI MAPTAM		1 200 000,00	3 300 000,00	175,0%
fraction TVA		15 300 000,00	15 800 000,00	3,3%

(*) imputé en section d'investissement

La Région perçoit également des recettes fiscales spécifiques de l'État en substitution de la dotation globale de fonctionnement soit une fraction de la TVA à hauteur de 15,8M€. Les taux des différentes taxes proposés pour 2019 sont détaillés dans le tableau ci-dessus.

2.2 – les produits et recettes diverses :

Cette catégorie de recettes se compose de produits de gestion (loyers, cotisations, redevances, ...) en section de fonctionnement, de la recette perçue au titre du Fonds de Compensation de la TVA pour des dépenses réalisées en 2018 ainsi que le produit des amendes radars en section d'investissement.

chap.M57	libellé	BP 2018	BP 2019	Évol. 19/18
s/total investissement		61 100 000,00	49 400 000,00	-19,1%
954	cession d'immeubles	6 000 000,00	3 300 000,00	-45,0%
908	amendes radars	100 000,00	100 000,00	0,0%
922	FCTVA	55 000 000,00	46 000 000,00	-16,4%
s/total fonctionnement		8 110 500,00	5 828 500,00	-28,1%
930	remboursement charges sécurité sociale	620 000,00	600 000,00	-3,2%
930	remboursement personnel THD	230 000,00	0,00	-100,0%
930	remboursement ticket restaurant	900 000,00	1 100 000,00	22,2%
930	redevances occupation	14 000,00	0,00	-100,0%
930	location immeuble	450 000,00	450 000,00	0,0%
930	autres produits de participations	100 000,00	175 000,00	75,0%
932	FRR	1 400 000,00	1 600 000,00	14,3%
933	CRR cotisations	450 000,00	450 000,00	0,0%
933	CRR location instruments	10 000,00	5 000,00	-50,0%
933	CRR location de salles et billetteries	35 000,00	30 000,00	-14,3%
933	redevances concessionnaires	276 000,00	0,00	-100,0%
935	redevances DSP GAZELLE	150 000,00	150 000,00	0,0%
936	location immeuble	18 500,00	18 500,00	0,0%
936	régularisation ex fonds d'industrialisation	2 097 000,00	0,00	-100,0%
938	redevances concessionnaires	450 000,00	450 000,00	0,0%
938	redevances occupation	410 000,00	400 000,00	-2,4%
942	FCTVA fonctionnement	500 000,00	400 000,00	-20,0%
total produits et recettes diverses		69 210 500,00	55 228 500,00	-20,2%

Pour 2019, le montant des recettes attendues au titre des produits et recettes diverses s'élèvent à 55 228 500 € en diminution de (-) 20,2% par rapport au BP 2018.

Ceci s'explique principalement par le montant attendu de FCTVA 2019 par rapport à celle du BP 2018 et de celui des cessions en investissement.

2.3 – les transferts :

Cette catégorie de recettes se compose de dotations versées par l'Etat dans le cadre des transferts de compétences ainsi que des subventions à percevoir par la Région pour des opérations conduites en maîtrise d'ouvrage.

La prévision de recettes de transferts proposée au titre du Budget Primitif 2019 s'élève à 339 162 826 € en augmentation de 9,1% par rapport au BP 2018.

	fonctionnement	investissement	Total 2019	Évol.19/18
dotations	69 200 000,00	46 911 036,00	116 111 036,00	-8,0%
subventions	97 169 790,00	125 882 000,00	223 051 790,00	20,8%
total	166 369 790,00	172 793 036,00	339 162 826,00	9,1%

Les dotations versées par l'État prévues au titre du BP 2019 s'élèvent à 116 111 036 € contre 126 211 805,00€ au BP 2018 soit une baisse de (-) 8 % en raison de la fin du dispositif de transfert de compétence économie.

ch.M57	libellé	BP 2018	BP 2019	Évol. 19/18
s/total investissement		46 911 000,00	46 911 036,00	0,0%
902	Dotation Régional d'Equipement Scolaire	46 911 000,00	46 911 036,00	0,0%
s/total fonctionnement		79 300 805,00	69 200 000,00	-12,7%
942	Dotation Globale de Fonctionnement	0,00	0,00	
	<i>fraction forfaitaire</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
	<i>fraction péréquée</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
942	Dotation Générale de Décentralisation	69 200 000,00	69 200 000,00	0,0%
942	Dotation transfert compétence économique	10 100 805,00	0,00	-100,0%
total dotations		126 211 805,00	116 111 036,00	-8,0%

Les subventions attendues en investissement pour 2019 s'élèvent à 125 882 000 € contre 134 303 837,00 € au BP 2018 soit une diminution de (-) 6,3%. Ceci s'explique principalement par la recette ponctuelle FEDER de 10 M€ liée à la NRL perçue en 2018.

chap.M57	libellé	BP 2018	BP 2019	Évol. 19/18
s/total investissement		134 303 837,00	125 882 000,00	-6,3%
902	FEDER 2014-2020 centres de formation	2 770 000,00	3 160 000,00	14,1%
902	FEDER 2014-2020 lycées	3 730 000,00	3 785 000,00	1,5%
902	FEDER 2014-2020 rénovation thermique	690 000,00	1 587 000,00	130,0%
903	FEDER 2007-2013 équipements stella			
907	FEDER 2014-2020 CES	1 295 000,00	1 550 000,00	19,7%
907	SUBVENTION SLIME	1 263 000,00	2 000 000,00	58,4%
908	FEDER convergence 2007-2013 NRL	0,00	0,00	
908	FEDER convergence 2007-2013 radiers			
908	FEDER 2014-2020 radiers	0,00	3 300 000,00	
908	FEADER 2007-2013 PF			
908	FEDER 2014-2020 VVR	3 833 530,00	1 900 000,00	-50,4%
908	FEDER 2014-2020 routes	10 000 000,00	0,00	-100,0%
908	FEDER 2014-2020 TEE	3 180 000,00	4 930 000,00	55,0%
908	FEADER 2014-2020 PF	1 309 150,00	570 000,00	-56,5%
908	Etat nouvelle route du littoral	100 000 000,00	100 000 000,00	0,0%
908	participations communes	0,00	3 100 000,00	
909	FEAMP 2014-2020	233 157,00	0,00	-100,0%
909	FEDER 2014-2020	0,00	0,00	0,0%
909	FEDER 2014-2020 outils de financement entreprises	6 000 000,00	0,00	-100,0%

En section de fonctionnement, les subventions attendues, pour l'essentiel, sont des recettes provenant de l'Europe au titre du FSE 2014-2020. Hors cette catégorie de ressource, l'augmentation de 92,9 %

constatée par rapport à 2018 est lié à la recette concernant la poursuite de la convention d'amorçage 2018 du Plan d'Investissement des Compétences PIC et la mise en place du PACTE 2019.

chap.M57	libellé	BP 2018	BP 2019	Évol. 19/18
s/total fonctionnement		50 371 445,00	97 169 790,00	92,9%
930	FSE formation 2014-2020 subvention globale	39 170 000,00	30 000 000,00	-23,4%
930	UE assistance technique	4 480 000,00	4 000 000,00	-10,7%
930	Interreg 2014-2020	161 990,00	150 000,00	-7,4%
933	FPSPP	1 100 000,00	1 000 000,00	-9,1%
932	Formation professionnelle – PIC convention amorçage 2018	0,00	12 313 790,00	
932	Formation professionnelle – PACTE 2019		39 200 000,00	
932	FEDER 2014-2020 bourses ARR	480 000,00	736 000,00	53,3%
932	FSE formation 2014-2020 hors subvention globale	3 830 000,00	3 000 000,00	-21,7%
932	FSE IEJ 2014-2020	0,00	6 500 000,00	
933	Etat participation culturelle diverse	0,00	90 000,00	
933	Etat participation CRR	150 000,00	180 000,00	20,0%
937	subvention ADEME	70 000,00	0,00	-100,0%
939	CNC développement cinéma et audiovisuel	779 455,00	0,00	-100,0%
939	FEAMP 2014-2020	150 000,00	0,00	-100,0%

Par partenaire, ces recettes de transfert (dotations et subventions) se ventilent comme suit :

	investissement	fonctionnement	total
Europe	25 882 000,00	44 386 000,00	70 268 000,00
FSE		39 500 000,00	39 500 000,00
FEDER	20 212 000,00	4 886 000,00	25 098 000,00
autres	5 670 000,00	0,00	5 670 000,00
Etat	146 911 036,00	82 783 790,00	229 694 826,00
total	172 793 036,00	127 169 790,00	299 962 826,00

2.4 – le recours à l'emprunt :

Un recours à l'emprunt d'un montant de 225 236 177,00 € est proposé au titre de l'exercice 2019 contre 215 901 051,90 € au BP 2018.

ch./art.	montant
923.1641	225 236 177,00

3 - les écritures d'ordre :

Les écritures d'ordre, qui sont internes au budget, sont les suivantes :

chap.	libellé	dépenses	recettes
946	amortissement subventions équipement		47 745 507,00
946	neutralisation des amortissements		94 292 669,00
946	dotations aux amortissement	135 335 129,00	
953	virement à la section d'investissement	126 747 803,00	
section de fonctionnement		262 082 932,00	142 038 176,00
925	opérations patrimoniales	150 000 000,00	150 000 000,00
926	amortissement subventions équipement	47 745 507,00	
926	neutralisation des amortissements	94 292 669,00	
926	dotations aux amortissement		135 335 129,00
951	virement de la section de fonctionnement		126 747 803,00
section d'investissement		292 038 176,00	412 082 932,00

Ainsi en mouvements budgétaires (mouvements d'ordre + mouvements réels) le projet de BP 2019, pour ce qui concerne le budget principal, est équilibré comme suit :

dépenses			recettes	
postes	CE	CP	postes	CP
Interventions + frais communs	351 566 053,00	462 661 454,00	fiscalité	435 104 920,00
intérêts dette		24 597 000,00	dotations	69 200 000,00
			subventions	97 169 790,00
			produits/autres	5 828 500,00
dotation aux amortissements		135 335 129,00	neutralisation amortissements	94 292 669,00
virement à la section d'invest.		126 747 803,00	reprise subv. transférables	47 745 507,00
fonctionnement	351 566 053,00	749 341 386,00	fonctionnement	749 341 386,00
neutralisation amortissements		94 292 669,00	virement de section de foncion.	126 747 803,00
reprise subv. transférables		47 745 507,00	dotation aux amortissements	135 335 129,00
opérations patrimoniales		150 000 000,00	opérations patrimoniales	150 000 000,00
investissement	277 186 427,00	528 665 652,00	fiscalité	2 667 122,00
rembours. dette		41 475 439,00	dotations	46 911 036,00
			subventions	175 182 000,00
			divers	100 000,00
			emprunt	225 236 177,00
investissement	277 186 427,00	862 179 267,00	investissement	862 179 267,00
total	628 752 480,00	1 611 520 653,00	total	1 611 520 653,00

BUDGET ANNEXES

1 – Budget énergie :

	énergie	dépenses	recettes
fonctionnement	interventions	172 100,00	172 100,00
	épargne		
	s/total	172 100,00	172 100,00
investissement	interventions		
	épargne		
	s/total		
	total	172 100,00	172 100,00

2 – budget DSP Musées :

	DSP	dépenses	recettes
fonctionnement	interventions	91 600,00	351 100,00
	amortissement	2 847 395,00	
	reprise subvention		2 847 395,00
	épargne	259 500,00	
	s/total	3 198 495,00	3 198 495,00
investissement	interventions	259 500,00	
	reprise subvention	2 847 395,00	
	amortissement		2 847 395,00
	épargne		259 500,00
	s/total	3 106 895,00	3 106 895,00
	total	6 305 390,00	6 305 390,00

3 – budget Transport :

	TRANSPORT	dépenses	recettes
fonctionnement	interventions	31 387 000,00	31 387 000,00
	épargne		
	s/total	31 387 000,00	31 387 000,00
investissement	interventions		
	épargne		
	s/total	0,00	0,00
	total	31 387 000,00	31 387 000,00

BUDGET CONSOLIDÉ (budget principal et budgets annexes) :

Ainsi en mouvements budgétaires le projet de Budget Primitif consolidé pour l'exercice 2019, équilibré en dépenses et recettes s'élève à 1 649 385 143,00 €.

	dépenses		recettes
	CE	CP	
budget principal	351 566 053,00	749 341 386,00	749 341 386,00
budget annexe énergie		172 100,00	172 100,00
budget annexe DSP		3 198 495,00	3 198 495,00
budget annexe Transport		31 387 000,00	31 387 000,00
fonctionnement	351 566 053,00	784 098 981,00	784 098 981,00
budget principal	277 186 427,00	862 179 267,00	862 179 267,00
budget annexe énergie		0,00	0,00
budget annexe DSP		3 106 895,00	3 106 895,00
budget annexe Transport			
investissement	277 186 427,00	865 286 162,00	865 286 162,00
total	628 752 480,00	1 649 385 143,00	1 649 385 143,00

BUDGET AUTONOME FEDER

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

	FEDER	dépenses		recettes
		CE	CP	
fonctionnement	interventions	0,00	21 750 000,00	21 750 000,00
	amortissement		48 220 415,83	
	reprise subvention			48 220 415,83
	s/total	0,00	69 970 415,83	69 970 415,83
investissement	interventions	0,00	119 600 000,00	119 600 000,00
	amortissement	0,00		48 220 415,83
	reprise subvention		48 220 415,83	
	s/total	0,00	167 820 415,83	167 820 415,83
	total	0,00	237 790 831,66	237 790 831,66

La totalité des capacités d'engagement (AP/AE 1 130 000 000 €) a été ouverte au budget 2014 et directement engagée comptablement par le Conseil Régional.

Les recettes et les crédits de paiement proposés en dépenses correspondent, comme l'an passé, à 1/8ème des capacités d'engagement ouvertes.

BUDGET AUTONOME INTERREG

La totalité des capacités d'engagement (AP/AE 63 200 000 €) a été ouverte au budget 2015 et directement engagée comptablement par le Conseil Régional.

POCT	dépenses		recettes
	CE	CP	
fonctionnement	0,00	6 434 497,30	6 434 497,30
investissement	0,00	1 465 502,70	1 465 502,70
total	0,00	7 900 000,00	7 900 000,00

Les recettes et les crédits de paiement proposés en dépenses correspondent, comme l'an passé, à 1/8ème des capacités d'engagement ouvertes.

III. ANNEXES

Les annexes budgétaires portant sur les instances décisionnelles, la répartition de la taxe spéciale sur la consommation des carburants et la répartition de la dotation globale de fonctionnement des lycées sont également jointes jointes au présent rapport.

annexe 1 : instance décisionnelle

I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II		
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1		
AUTORISATION DE PROGRAMME				
Numero	Libellé	Chapitre(s)	Montant	Instance décisionnelle
P209-0002/2011/1	PATRIMOINE AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A	900	153 500,00	ordonnateur
P197-0042/2016/1	ETUDES DIV BAT REGION MO	900	240 000,00	opema
P195-0001/2010/1	INVESTISSEMENT CEGR	900	22 800,00	ordonnateur
P197-0040/2013/1	MISSION SPLER-SPLA SUR BAT RE	900	200 000,00	opema
P197-0041/2016/1	TRAVX MAINTENANC BAT MO REGION	900	3 200 000,00	opema
P144-0001/2010/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	250 000,00	opema
P198-0001/2010/1	ETUDES INFORMATIQUES	900	845 000,00	ordonnateur
P192-0003/2010/1	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	900	560 000,00	ordonnateur
P202-0001/2010/1	MATERIEL BUREAU GROUPE ELUS	900	52 000,00	ordonnateur
P195-0001/2010/1	INVESTISSEMENT OCEE	900	9 120,00	ordonnateur
P091-0001/2013/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	24 000,00	ordonnateur
P192-0011/2011/1	DEPOTS ET MARQUES	900	1 700,00	ordonnateur
P192-0002/2010/1	MATERIEL DE BUREAU, MOBILIER ET TELEPHONE	900	370 000,00	ordonnateur
P197-0016/2010/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	900	1 350 000,00	opema
P199-0004/2019/1	ORGANISATION-SYSTEMES INFORMATIONS	900	2 000 000,00	ordonnateur
P199-0003/2010/1	REGIES D'AVANCES	900	5 000,07	ordonnateur
P192-0001/2010/1	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	900	1 500 000,00	ordonnateur
P192-0005/2010/1	MATERIEL ET MOBILIER AGILE	900	25 000,00	ordonnateur
P198-0002/2010/1	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	900	2 714 700,00	ordonnateur
P203-0001/2016/1	DEVELOPPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION	900	200 000,00	ordonnateur
P192-0004/2010/1	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION OU LOUES	900	1 230 000,00	ordonnateur
P210-0005/2016/1	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - EDUCATION	902	15 680 000,00	opema
P205-0010/2018/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI-DL	902	300 000,00	ordonnateur
P110-0002/2010/1	EQUIPEMENT DES LYCEES PRIVES	902	170 000,00	opema
P197-0031/2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET	902	10 000 000,00	opema
P197-0043/2016/1	TRAVX MAINTENANC CENTRES MO	902	510 000,00	opema
P197-0002/2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE	902	6 970 000,00	opema
P209-0007/2011/1	PATRIMOINE ACQUISITIONS FONCIERES DES LYCEES	902	1 700 000,00	opema
P110-0005/2010/1	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	902	5 500 000,00	opema
P110-0001/2010/6	EQUIPEMET DES EQUIPES MOBILES	902	141 000,00	opema
P110-0001/2010/4	EQUIPEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE	902	300 000,00	opema
P197-0036/2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET	902	100 000,00	opema
P112-0001/2010/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES	902	2 000 000,00	opema
P112-0003/2010/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI	902	170 525,00	opema
P197-0006/2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE -SUBVENTIONS	902	2 000 000,00	opema
P197-0009/2010/1	SUBVENTIONS TRAVAUX SUR CENTRES DE FORMATION	902	400 000,00	opema
P209-0009/2013/1	ACQUISITIONS - FORMATION PROFESSIONNELLE	902	20 000,00	opema
P110-0006/2016/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	902	100 000,00	opema
P111-0002/2010/1	EQUIPEMENT ET CONSTRUCTION UNIVERSITE	902	1 724 970,00	opema
P111-0001/2010/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	1 309 280,00	opema
P110-0001/2010/1	EQUIPEMENTS LYCEES	902	7 912 197,00	opema
P150-0017/2011/1	EQUIPEMENT SALLE DE SPECTACLE	903	100 000,00	opema
P151-0003/2010/1	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DOMAINE SPORT	903	350 000,00	opema
P150-0006/2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS CULTURELLES	903	750 000,00	opema
P151-0005/2011/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	270 000,00	opema
P151-0009/2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	20 000,00	opema
P210-0004/2016/1	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	12 000 000,00	opema
P150-0004/2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS COMMUNES	903	100 000,00	opema
P150-0007/2010/1	ETUDES DE GRANDS PROJETS	903	120 000,00	opema
P150-0026/2015/1	SERVICE REGIONAL DE L INVENTAIRE	903	50 000,00	opema
P197-0045/2016/1	TRAVX MAINTENANCE EPS MO	903	50 000,00	opema
P150-0010/2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	90 000,00	opema
P209-0008/2012/1	ACQUISITIONS FONCIERES CULTURE	903	2 250 000,00	opema
P150-0016/2011/1	DIVERS INVESTISSEMENT CULTURE	903	5 000,00	ordonnateur
P151-0010/2016/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	10 000,00	ordonnateur
P150-0008/2010/1	OEUVRES D'ART REGION	903	50 000,00	ordonnateur
P150-0005/2010/1	SUBVENTIONS PROTECTION PATRIMOINE	903	60 000,00	opema
P197-0010/2010/1	CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	903	5 100 000,00	opema
P150-0018/2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	903	335 000,00	opema
P151-0008/2016/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	30 000,00	ordonnateur
P150-0027/2016/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREL	903	200 000,00	opema
P197-0032/2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET	903	1 800 000,00	opema
P150-0002/2010/1	EQUIPEMENTS STRUCTURES MUSEALE	903	320 000,00	opema
P150-0022/2013/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGEE	903	200 000,00	opema
P151-0001/2010/1	SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS	903	150 000,00	opema
P197-0026/2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	1 890 000,00	opema
P150-0001/2010/1	CNR - ACQUISITIONS ET TRAVAUX	903	300 000,00	opema
P206-0001/2013/1	INTERVENTION PECSS - INVESTISSEMENT	904	400 000,00	opema

I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II		
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1		
AUTORISATION DE PROGRAMME				
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant	Instance Décisionnelle
P204-006/2012/1	SIG - EQUIPEMENTS	905	185 036,00	opema
P133-0017/2015/1	TRES HAUT DEBIT	905	840 000,00	opema
P140-0019/2015/1	REHABILITATION LOGEMENTS SOCIAUX	905	2 300 000,00	opema
P140-0028/2016/1	ETUDES PROJET GLOBAL STRUCTURANT	905	200 000,00	opema
P140-0002/2010/1	ORGANISMES AMENAGEMENT	905	561 000,00	opema
P140-0006/2010/1	PGRI	905	700 000,00	opema
P140-0022/2015/4	CONNAISSANCE ENTRETIEN ET PRESERVATION PAT NAT.CULT.P.	905	133 500,00	opema
P140-0020/2015/1	ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS	905	203 500,00	opema
P140-0030/2016/1	POLE PORTUAIRE INDUST ENERG BOIS ROUGE	905	200 000,00	opema
P204-004/2010/1	SIG-ANTENNE SATELLITE	905	100 000,00	opema
P140-0003/2010/1	DENSIFICATION DES POLES INTERMODAUX	905	350 000,00	opema
P204-001/2010/1	SIG-ACQUISITIONS DE DONNEES	905	20 000,00	ordonnateur
P133-0009/2010/1	PROJET EN MAITRISE D'OUVRAGE	905	9 570 000,00	opema
P210-0006/2017/1	PRR II - AMENAGEMENT BATIMENT	905	5 000 000,00	opema
P140-0026/2016/1	AMELIORATION DU LOGEMENT	905	9 000 000,00	opema
P140-0032/2016/1	FONCTIONNEMENT SGH	905	5 000,00	opema
P140-0027/2016/1	ECOCCITE ET WATERFRONT	905	670 000,00	opema
P140-0022/2015/3	DEVELOPPEMENT DURABLE BIODIVERSITE ENVIRONNEMENT	905	85 000,00	opema
P140-0035/2016/1	FRAFU AMENAGEMENT	905	2 000 000,00	opema
P140-0004/2010/2	AIDE STRATEGIE DLAL PJT LEADER (FEADER)	905	250 000,00	opema
P204-005/2011/1	SIG-FRAIS ETUDE/RECHERCHES	905	10 000,00	opema
P140-0004/2010/1	AMENAGEMENT RURAL ET BOURG	905	570 000,00	opema
P130-0001/2018/1	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	492 553,00	opema
P130-0002/2018/2	ETUDES MO REGION-DIDN	906	311 935,00	opema
P130-0001/2018/2	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	3 499 800,00	opema
P130-0006/2010/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	2 638 200,00	opema
P130-0002/2010/1	ETUDES A CARACTERE ECONOMIQUE MO REGION	906	300 000,00	opema
P130-0006/2018/2	AIDES INV ORGANISMES-DIDN	906	785 516,00	opema
P130-0004/2010/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	2 000 000,00	opema
P130-0001/2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	21 415 000,00	opema
P130-0005/2018/2	PARTICIPATION AU CAPITAL SEM-DIDN	906	440 900,00	opema
P130-0013/2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 25 k€	906	1 280 000,00	ordonnateur
P130-0010/2010/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	2 040 000,00	opema
P130-0008/2010/1	FONDS DE CREDITS	906	1 350 000,00	opema
P130-0013/2018/2	AIDES ENTREPRISES < 25k€ -DIDN	906	120 000,00	ordonnateur
P126-0010/2012/1	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	4 280 842,93	opema
P145-0004/2016/1	APPEL A PROJETS BIODIVERGA3	906	200 000,00	opema
P140-0013/2012/1	SOLS /SS SOLS	907	150 000,00	opema
P208-0002/2011/2	SUBVENTIONS ENERGIE - AIDES AUX ENTREPRISES	907	1 845 000,00	opema
P126-0005/2010/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	785 000,00	opema
P208-0002/2011/8	ENERGIE - TRAVAUX EN MAITRISE D'OUVRAGE	907	4 535 750,00	opema
P208-0002/2011/1	SUBVENTIONS ENERGIE - AIDES AUX COMMUNES ET EPCI	907	200 000,00	opema
P126-0003/2010/1	DECHETS CADRE DE VIE (AIR)	907	650 000,00	opema
P208-0002/2011/6	ENERGIE - AIDE EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	907	1 484 500,00	opema
P126-0012/2016/1	POTABILISATION	907	1 500 000,00	opema
P208-0002/2011/4	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE OUVRAGE	907	210 000,00	opema
P126-0004/2010/2	MILIEUX TERRESTRES	907	385 000,00	opema
P208-0002/2011/7	ENERGIE-AIDES CES PARTICULIERS	907	2 272 500,00	opema
P126-0003/2010/3	DECHETS CADRE DE VIE (AIR)	907	100 000,00	opema
P210-0007/2018/1	PRR II AIDES COMMUNES-POLITIQUE DE L'EAU	907	4 000 000,00	opema
P160-0015/2014/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	300 000,00	opema
P205-0007/2010/2	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	180 000,00	ordonnateur
P160-0008/2010/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	4 100 000,00	opema
P160-0005/2010/1	PICOTS FORESTIERS	908	2 225 000,00	opema
P160-0012/2010/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	50 000,00	opema
P165-0008/2019/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	1 500 000,00	opema
P165-0001/2010/1	TEE SUBVENTIONS INFRASTRUCTURES EPCI	908	3 380 000,00	opema
P160-0006/2010/1	VOIE VELO REGIONALE	908	2 500 000,00	opema
P160-0003/2010/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	65 745 000,00	opema
P165-0006/2017/1	ACQUISITIONS DE BUG	908	1 000 000,00	opema
P165-0004/2011/1	ETUDES TEE MO REGION	908	1 700 000,00	opema
P140-0025/2015/1	INVESTISSEMENTS AEROPORTUAIRES	908	100 000,00	opema
P160-0016/2014/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	3 000 000,00	opema
TOTAL			277 186 427,00	
AP de dépenses Imprévues		950		
TOTAL GENERAL			277 186 427,00	

I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II		
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2		
AUTORISATION D'ENGAGEMENT		Chapitre(s)	Montant	Instance décisionnelle
Numero	Libelle			
A209-0007/2011/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	30 000,00	ordonnateur
A203-0002/2014/2	ACTION PROMOTION EUROPE	930	250 000,00	ordonnateur
A144-0006/2017/1	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE INTERREG	930	35 000,00	ordonnateur
A145-0003/2010/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	314 476,00	cpema
A144-0002/2010/3	SUBVENTION A DES ORGANISMES PUBLICS DIVERS	930	1 020 000,00	cpema
A144-0001/2010/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	780 000,00	cpema
A192-0003/2010/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	20 000,00	ordonnateur
A192-0017/2010/1	FRAIS TELECOMMUNICATION (TELEPHONIE FIXE ET MOBILE)	930	593 000,00	ordonnateur
A209-0006/2011/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	96 000,00	ordonnateur
A192-0032/2010/1	ACHATS D'ETUDES	930	17 000,00	ordonnateur
A091-0003/2010/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	571 202,00	ordonnateur
A197-0006/2012/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	35 000,00	ordonnateur
A198-0007/2011/2	MAINTENANCE DES AUTOOOMS	930	50 000,00	ordonnateur
A193-0002/2012/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	110 000,00	ordonnateur
A192-0045/2010/1	FRAIS DIVERS DAJM	930	33 000,00	ordonnateur
A192-0004/2010/1	CARBURANTS	930	400 000,00	ordonnateur
A201-0001/2010/1	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	272 250,00	ordonnateur
A192-0019/2010/1	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	930	650 000,00	ordonnateur
A203-0005/2019/1	PROTOCOLE	930	184 665,00	ordonnateur
A192-0018/2010/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	55 000,00	ordonnateur
A192-0041/2010/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	25 000,00	ordonnateur
A192-0037/2010/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	170 000,00	ordonnateur
A192-0030/2010/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	44 180,00	ordonnateur
A202-0002/2010/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	199 319,00	ordonnateur
A091-0001/2010/1	FRAIS ANNEXES	930	3 344 350,00	ordonnateur
A195-0001/2010/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	822 225,00	ordonnateur
A198-0004/2010/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	330 000,00	ordonnateur
A198-0002/2010/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	205 000,00	ordonnateur
A205-0002/2010/1	PATRIMOINE - ELECTRICITE	930	447 400,00	ordonnateur
A198-0006/2011/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	35 000,00	ordonnateur
A145-0002/2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - FRAIS DIVERS	930	6 000,00	ordonnateur
A192-0016/2010/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	2 390 000,00	ordonnateur
A192-0036/2010/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	55 000,00	ordonnateur
A209-0002/2011/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	2 000,00	ordonnateur
A192-0006/2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	490 000,00	ordonnateur
A192-0025/2010/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	20 000,00	ordonnateur
A196-0001/2010/1	FONCTIONNEMENT COEE	930	454 700,00	ordonnateur
A198-0001/2010/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	917 520,00	ordonnateur
A192-0040/2010/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	42 000,00	ordonnateur
A209-0004/2011/1	PATRIMOINE ASSURANCES	930	400 000,00	ordonnateur
A192-0029/2010/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	30 000,00	ordonnateur
A192-0010/2010/1	LOCATION DE MATERIELS	930	82 000,00	ordonnateur
A202-0003/2010/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	30 000,00	ordonnateur
A192-0005/2012/2	MAINTENANCE DES BATIMENTS	930	150 000,00	ordonnateur
A203-0003/2016/1	ACTION PROMOTION INTERREG	930	55 000,00	ordonnateur
A199-0004/2010/1	REGIES D'AVANCES	930	86 250,00	ordonnateur
A192-0020/2010/1	FRAIS DE RECEPTION	930	80 000,00	ordonnateur
A144-0004/2010/4	SERVICES EXTERIEURS - FRAIS DIVERS	930	12 941,00	ordonnateur
A192-0027/2010/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIER/TONER)	930	170 000,00	ordonnateur
A203-0004/2019/1	COMMUNICATION	930	610 360,00	ordonnateur
A192-0046/2012/1	ACHAT D'ETUDES	930	20 000,00	ordonnateur
A209-0006/2011/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	125 000,00	ordonnateur
A209-0003/2011/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	1 991 000,00	ordonnateur
A192-0005/2010/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	951 440,00	ordonnateur
A193-0001/2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	144 000,00	ordonnateur
A192-0013/2010/1	HONORAIRES ET ACHATS D'ETUDES	930	519 145,00	ordonnateur
A205-0013/2010/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	20 000,00	ordonnateur
A205-0006/2010/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	200 000,00	ordonnateur
A205-0001/2010/1	PATRIMOINE - EAU	930	84 590,00	ordonnateur
A192-0007/2010/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	50 000,00	ordonnateur
A202-0001/2010/1	INDEMNITES ELUS	930	1 500 750,00	ordonnateur
A192-0015/2010/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	346 000,00	ordonnateur
A112-0025/2019/1	PACTE MARCHES	932	23 324 000,00	cpema
A112-0014/2012/1	PETIT EQUIPEMENT DES APPRENTIS	932	200 000,00	ordonnateur
A112-0002/2010/1	APPRENTISSAGE	932	23 014 000,00	cpema
A134-0002/2010/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	2 500 000,00	cpema
A112-0024/2019/1	PACTE SUBVENTIONS	932	22 676 000,00	cpema
A110-0012/2013/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	45 000,00	cpema

I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	62

AUTORISATION D'ENGAGEMENT		Chapitre(s)	Montant	Instance décisionnelle
Numero	Libellé			
A111-0005/2010/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	3 400 000,00	cperma
A091-0004/2010/1	FRAIS ANNEXES TOG	932	131 050,00	ordonnateur
A110-0002/2010/1	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	177 000,00	cperma
A112-0003/2010/1	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	932	3 195 000,00	cperma
A110-0003/2010/1	MANUELS SCOLAIRES	932	3 800 000,00	cperma
A205-0014/2010/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CROI-DL	932	1 200 000,00	ordonnateur
A110-0016/2010/1	CONNEX* INTERNET FAMILLES MODESTES	932	400 000,00	cperma
A112-0018/2010/1	FRAIS DIVERS CPOI	932	285 000,00	ordonnateur
A134-0001/2010/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	9 895 184,00	cperma
A111-0002/2010/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	2 303 400,00	cperma
A112-0001/2010/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	15 598 690,00	cperma
A110-0008/2010/1	SUBVENTION TOS PRIVEE	932	1 093 125,00	cperma
A112-0026/2010/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	10 000 000,00	ordonnateur
A134-0008/2012/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	35 000,00	ordonnateur
A112-0008/2010/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	300 000,00	ordonnateur
A112-0013/2012/1	AIDE A L'EMPLOI APPRENTISSAGE	932	3 000 000,00	ordonnateur
A110-0007/2010/1	FRAIS D'ETUDE EDUCATION	932	48 000,00	ordonnateur
A110-0001/2010/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	10 257 120,00	ordonnateur
A151-0009/2010/1	CLASSES DECOUVERTES	932	85 000,00	cperma
A110-0015/2010/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	70 000,00	cperma
A112-0006/2010/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	3 320 000,00	cperma
A111-0001/2010/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	2 580 000,00	cperma
A110-0004/2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	50 000,00	ordonnateur
A151-0007/2011/1	VIE ASSOCIATIVE	933	10 000,00	cperma
A150-0023/2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	170 000,00	cperma
A150-0033/2017/1	CONNAIS, ENTRET, PRESERV*PAT NAT	933	20 000,00	cperma
A150-0009/2010/1	PROMOTION CULTURE A L'EXPORT	933	105 000,00	ordonnateur
A150-0015/2010/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	80 000,00	cperma
A205-0015/2010/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	238 000,00	ordonnateur
A150-0025/2013/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	90 000,00	cperma
A150-0021/2011/1	EDUCATION PATRIMONIALE	933	85 000,00	cperma
A151-0005/2010/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	150 000,00	ordonnateur
A150-0011/2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	395 000,00	ordonnateur
A150-0004/2010/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	1 445 000,00	cperma
A151-0002/2010/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	230 000,00	cperma
A151-0004/2010/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	22 952,00	cperma
A150-0012/2010/1	FONCTIONNEMENT EPCCPRMA	933	680 000,00	cperma
A151-0001/2010/1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	2 195 618,00	cperma
A150-0008/2010/1	ACQUISITION D'OUVRAGE CULTURE	933	2 000,00	ordonnateur
A150-0001/2010/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	597 500,00	ordonnateur
A150-0005/2010/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	3 945 695,00	cperma
A091-0002/2010/1	INDEMNITES KILOMETRIQUES	933	187 500,00	ordonnateur
A150-0034/2010/1	IGMMA	933	120 000,00	cperma
A151-0008/2010/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	933	230 000,00	cperma
A150-0007/2010/1	FRAIS D'INSERTION CULTURE	933	40 000,00	ordonnateur
A150-0027/2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	1 200 000,00	cperma
A150-0020/2011/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	600 000,00	ordonnateur
A150-0019/2011/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	110 000,00	cperma
A150-0029/2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	165 000,00	ordonnateur
A150-0024/2012/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	90 000,00	cperma
A150-0032/2015/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET FORMATION CULTURE	933	904 000,00	cperma
A150-0002/2010/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELLES	933	60 000,00	ordonnateur
A206-0009/2017/1	CLASSES TRANSPLANTEES	934	75 000,00	cperma
A206-0006/2012/1	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	934	250 000,00	cperma
A206-0008/2013/1	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	40 000,00	cperma
A206-0002/2012/1	LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	934	840 000,00	cperma
A134-0012/2010/1	ACCOMPAGNEMENT AIDE FRAIS DE VIE	934	50 000,00	cperma
A206-0001/2010/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	140 000,00	cperma
A134-0011/2010/1	SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE	934	200 000,00	cperma
A206-0011/2010/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	200 000,00	cperma
A206-0004/2012/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	140 000,00	cperma
A206-0007/2013/1	FRAIS DIVER PLE EGALITE DES CHANCES	934	100 000,00	ordonnateur
A206-0010/2017/1	MESURES D'INTERET GENERAL	934	150 000,00	cperma
A140-0027/2018/1	GIP COMPENSATION AGRICOLE	935	9 000,00	cperma
A140-0032/2019/1	SCHEMA REGIONAL MUTUALISAT* OUVERTURE INFORM* GEOGRAPHIQUE	935	150 000,00	cperma
A133-0015/2015/1	WIFI REGIONAL GRAND PUBLIC	935	1 700 000,00	cperma
A140-0029/2018/1	MAINTENANCE SIG	935	15 000,00	ordonnateur
A140-0019/2015/1	ASSOCIATION SEAS-01 ET MAINTENANCE SIG	935	90 000,00	cperma

I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II		
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2		
AUTORISATION D'ENGAGEMENT		Chapitre(s)	Montant	Instance décisionnelle
Numero	Libelle			
A140-0030/2019/1	SAR	935	100 000,00	ordonnateur
A140-0031/2019/1	ACTIONS DE COMMUNICATION	935	10 000,00	ordonnateur
A140-0026/2019/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	15 000,00	ordonnateur
A140-0024/2019/1	POLE PORTUAIRE INDUST ENERG BOIS ROUGE	935	50 000,00	cpema
A133-0016/2019/1	TOURISME NUMERIQUE-FONCTIONNEMENT	935	100 000,00	cpema
A140-0023/2019/1	ECOCITE ET WATERFRONT	935	145 000,00	cpema
A140-0014/2019/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	100 000,00	cpema
A140-0017/2019/1	GOUVERNANCE DES HAUTS	935	70 600,00	cpema
A140-0028/2019/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	20 000,00	cpema
A140-0003/2019/1	PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	935	240 000,00	cpema
A204-004/2019/1	SIG-ANTENNE SATELLITE	935	41 000,00	ordonnateur
A140-0018/2019/1	COOPERATION	935	8 500,00	cpema
A133-0009/2011/2	DOCUMENTATION TIC	935	24 000,00	ordonnateur
A140-0012/2019/1	ESPACES RURALES - SUBVENTIONS STRUCTURES	935	351 600,00	cpema
A140-0016/2013/1	PROJET LEADER	935	500 000,00	cpema
A130-005/2010/1	PRIME REGIONALE A L'EMPLOI ECONOMIE	936	640 000,00	cpema
A130-0002/2010/1	AIDES A L'ANIMATION ECONOMIQUE	936	10 739 819,00	cpema
A130-0012/2010/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K€	936	150 000,00	ordonnateur
A130-0002/2018/2	AIDES A L'ANIMATION-DIDN	936	2 123 561,00	cpema
A120-0003/2010/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	91 800,00	cpema
A130-0021/2019/1	PEC	936	3 700 000,00	cpema
A130-0004/2011/1	PROMOTION EXPORT	936	615 000,00	cpema
A130-0013/2010/1	PRIME REGIONALE A L'EMPLOI < 23 K€	936	350 000,00	ordonnateur
A130-0004/2018/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	151 000,00	cpema
A130-0011/2018/2	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	936	150 000,00	ordonnateur
A130-0005/2010/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	800 000,00	cpema
A130-0011/2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	445 000,00	ordonnateur
A130-0015/2011/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	900 000,00	cpema
A130-0009/2010/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	2 697 100,00	cpema
A130-0003/2010/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	11 090 000,00	cpema
A130-0012/2018/2	PROMOTION EXPORTATION < 23K€,DEIE	936	411 000,00	ordonnateur
A126-0003/2010/1	DECHET CADRE DE VIE (AIR)	937	166 600,00	cpema
A126-0013/2012/1	COMMUNICATION ENVIRONNEMENT	937	70 000,00	ordonnateur
A126-0007/2010/1	SENSIBILISATION	937	70 000,00	cpema
A208-0001/2011/2	ENERGIE	937	100 000,00	cpema
A126-0004/2012/1	MILIEUX TERRESTRES	937	150 000,00	cpema
A208-0001/2011/1	ENERGIE	937	395 500,00	cpema
A208-0002/2011/1	FRAIS DIVERS ENERGIE	937	10 000,00	ordonnateur
A126-0017/2019/1	PEC	937	19 302 710,00	cpema
A126-0011/2010/1	FRAIS DIVERS ENV	937	10 000,00	ordonnateur
A126-0005/2010/1	MILIEUX AQUATIQUES	937	1 727 000,00	cpema
A126-0008/2010/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	200 000,00	cpema
A126-0016/2019/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	10 000,00	ordonnateur
A165-0010/2019/1	EXPLOITATION POLES D'ECHANGES	938	224 000,00	ordonnateur
A160-0009/2014/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	2 500 000,00	cpema
A130-0007/2010/1	CONTINUTE TERRITORIALE	938	97 950 000,00	ordonnateur
A165-0006/2013/1	COMMUNICATION TEE	938	50 000,00	ordonnateur
A160-0006/2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	50 000,00	ordonnateur
A160-0004/2010/1	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	938	100 000,00	cpema
A091-0006/2010/1	PERSONNEL DDE	938	56 595,00	ordonnateur
A165-0005/2011/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	112 000,00	ordonnateur
A160-0008/2011/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	3 400 000,00	ordonnateur
A205-0012/2010/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	745 000,00	ordonnateur
A163-0001/2011/1	FRAIS DIVERS NRL	938	900 000,00	ordonnateur
A165-0007/2017/1	PLAN REGIONAL VELO	938	70 000,00	ordonnateur
A160-0007/2010/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	50 000,00	ordonnateur
A202-0005/2010/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	17 232,00	ordonnateur
A202-0006/2010/1	FRAIS D'INSERTION ET D'IMPRESSION	944	1 150,00	ordonnateur
A202-0008/2010/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIELS	944	3 539,00	ordonnateur
A202-0007/2010/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D'INTERNET	944	34 464,00	ordonnateur
A202-0009/2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	11 456,00	ordonnateur
TOTAL			350 966 063,00	
AE de dépenses Imprévues		952	600 000,00	
TOTAL GENERAL			351 566 063,00	

Annexe 2 : répartition du produit de la TSCC

REPARTITION DU PRODUIT DE LA TAXE SPECIALE DE CONSOMMATION SUR LES CARBURANTS (TSCC) POUR L'EXERCICE 2019
--

INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2018 – RAPPEL		BUDGET PRIMITIF 2019	
	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
- Produit total TSCC		249 745 000		216 600 000
- Investissement 10 %	10,00 %	24 974 500	10,00 %	21 660 000
Sous-total 1	10,00 %	24 974 500	10,00 %	21 660 000
- Dotation Région	47,62 %	118 928 569	47,62 %	103 144 920
- Dont part principale	46,70 %	116 630 915	46,70 %	101 152 200
- Dont fonds de compensation routier	0,92%	2 297 654	0,92 %	1 992 720
- Part " Département "	17,12 %	42 756 344	17,12 %	37 081 920
- Part " Communes "	22,26 %	55 593 237	22,26 %	48 215 160
- Part "EPCI -Transports"	3,00 %	7 492 350	3,00 %	6 498 000
Sous - Total 2	90,00 %	224 770 500	90,00 %	194 940 000
TOTAL 1 + 2	100,00 %	249 745 000	100,00 %	216 600 000

RÉPARTITION DE LA PART " COMMUNES "

En euros

COMMUNES	RÉPARTITION FIRT 2018 Prévisionnelle – Rappel	RÉPARTITION FIRT 2019 Prévisionnelle
MONTANT A RÉPARTIR	55 593 237	48 215 160
NORD		
SAINT DENIS	5 438 070	4 716 355
SAINTE MARIE	2 036 026	1 765 814
SAINTE SUZANNE	2 849 372	2 471 217
Micro-région Nord	10 323 468	8 953 385
EST		
BRAS PANON	1 583 033	1 372 940
SAINTE ANDRÉ	2 140 446	1 856 376
SALAZIE	1 096 567	951 036
SAINTE BENOIT	2 346 813	2 035 355
PLAINE DES PALMISTES	981 594	851 321
SAINTE ROSE	1 078 352	935 238
Micro-région Est	9 226 805	8 002 266
OUEST		
POSSESSION	1 072 056	929 778
PORT	1 561 499	1 354 264
SAINTE PAUL	4 774 575	4 140 916
SAINTE LEU	2 477 864	2 149 013
TROIS BASSINS	1 256 578	1 089 811
Micro-région Ouest	11 142 572	9 663 781
SUD		
AVIRONS	1 183 085	1 026 071
CILAOS	1 098 823	952 992
ENTRE DEUX	1 142 832	991 161
ETANG-SALE	1 348 156	1 169 235
PETITE ILE	1 652 009	1 432 762
SAINTE JOSEPH	4 903 586	4 252 805
SAINTE LOUIS	3 267 758	2 834 076
SAINTE PHILIPPE	857 038	743 296
SAINTE PIERRE	5 403 657	4 686 509
TAMPON	4 043 450	3 506 822
Micro-région Sud	24 900 394	21 595 729

RÉPARTITION DE LA PART « EPCI – TRANSPORTS »

En euros

EPCI	POPULATION 01/01/2019 (1)	RÉPARTITION FIRT 2018 Prévisionnelle – Rappel	RÉPARTITION FIRT 2019 Prévisionnelle
MONTANT A RÉPARTIR		7 492 350	6 498 000
CASUD	126 783	1 120 816	969 887
CIREST	126 017	1 120 350	964 118
CINOR	206 381	1 776 568	1 554 291
TCO	216 765	1 898 603	1 632 494
CIVIS	182 868	1 576 012	1 377 210
	862 814		

(1) source INSEE - population totale

annexe 3 : répartition DGF des lycées publics

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019 SECTEUR ÉDUCATION

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS

CHAPITRE 932 222 655121

1- Lycées Publics Éducation Nationale	12 830 205,00 €
- Dotation de Base	12 371 321,00 €
- Dotation spécifique et exceptionnelle	325 400,00 €
- Dotation transitoire d'équilibre	133 484,00 €
2- Lycées Publics Agricoles	359 560,00 €
- Dotation de Base	348 357,00 €
- Dotation spécifique et exceptionnelle	8 000,00 €
- Dotation transitoire d'équilibre	3 203,00 €
TOTAL DGF 2019	13 189 765,00 €
3- Enveloppe réserve pour DGF complémentaires	27 364,00 €
TOTAL BUDGET DGF 2019	13 217 129,00 €

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) – Exercice 2019

Établissements publics	Enveloppe
Nord – Bois de Nèfles	161 695,00 €
Marie Curie	233 148,00 €
Saint Paul IV	329 303,00 €
Pierre Lagourgue	213 780,00 €
Mahatma Gandhi	228 819,00 €
Sainte-Suzanne (Bel Air)	244 652,00 €
Bras Fusil	216 904,00 €
Vincendo	199 635,00 €
Trois Bassins	231 428,00 €
Le Verger	241 502,00 €
Bois d'Olive	332 155,00 €
Paul Moreau	283 517,00 €
Jean Joly	252 820,00 €
Moulin Joli (Possession)	255 192,00 €
Stella	302 652,00 €
LP Amiral Lacaze	142 495,00 €
LP Vue Belle	272 923,00 €
LP Victor Schoelcher	265 178,00 €
LP Paul Langevin	267 486,00 €
LP Isnelle Amelin	251 167,00 €
LP Jean Perrin	301 642,00 €
LP l'Horizon	309 125,00 €
LP Hôtelier la Renaissance	489 942,00 €
LP Léon de Lépervanche	442 775,00 €
LP François de Mahy	440 886,00 €
LP Julien de Rontaunay	226 857,00 €
LP Patu de Rosemont	359 801,00 €
LP Roches Maigres	336 615,00 €
Louis Payen	164 656,00 €
Bellepierre	413 426,00 €
Boisjoly Potiers	341 414,00 €
Saint-Exupery (les Avirons)	268 649,00 €
Sarda Garriga	235 353,00 €
Georges Brassens	344 015,00 €
Antoine Roussin	242 155,00 €
Ambroise Vollard	313 460,00 €
Jean Hinglo	374 282,00 €
Pierre Poivre	210 962,00 €
Evariste de Parvy	339 319,00 €
Lislet Geoffroy	355 289,00 €
Amiral Bouvet	236 037,00 €
Leconte de Lisle	369 428,00 €
Roland Garros	787 666,00 €
TOTAL LYCÉES PUBLICS EDUCATION NATIONALE	12 830 205,00 €
Lyc. Agric. De Saint-Joseph	176 590,00 €
Ly. Agric. Boyer de la Giroday	182 970,00 €
TOTAL LYCÉES PUBLICS AGRICOLES	359 560,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	13 189 765,00 €